

le journal — de notre — village

La Houssaye en Brie



Edition Avril 2015



Le Maire
Jean ABITEBOUL

Mes chers concitoyens,

Les tristes événements de ce début d'année nous rappellent combien il est important de réaffirmer encore et toujours avec force l'attachement aux valeurs républicaines qui sont les nôtres.

Parmi celles-ci, la place donnée à la laïcité reste la garante d'un avenir débarrassé de toutes velléités d'affirmer avec violence la primauté de telle ou telle conviction religieuse au détriment d'autres croyances.

Elle seule permet une organisation sociétale où la raison l'emporte sur la passion, ce qui n'empêche pas chacun, bien au contraire, d'être libre d'affirmer dans sa sphère personnelle sa foi ou ses convictions religieuses.

Il nous reste malheureusement un long chemin pour faire évoluer la mentalité de certains individus dans l'acceptation de ce principe...

Sur un plan local, l'embellissement du village se poursuit : le plan pluriannuel d'effacement de la totalité des lignes aériennes engagé en 2008 suit son cours, et les câbles de la Sente de la Butte Verte ainsi que le transformateur disgracieux de l'Avenue du Général Leclerc devraient être supprimés cette année.

Autre sujet récurrent : la sécurité routière.

Traversé de routes départementales rectilignes, le village connaît une configuration propice à la vitesse aussi bien aux abords qu'en centre-village.

Pour votre information, sachez que les mesures à prendre sur les voies départementales relèvent exclusivement de l'Agence Routière Territoriale (A.R.T.) chargée de leur sécurisation, ou encore de leur entretien et/ou réfection. Les demandes récurrentes de la Mairie pour effectuer les travaux indispensables à la sécurisation de ces voies aboutiront cette année sur la RD 436 (Route de Meaux).

Celle-ci devrait dans un premier temps être pourvue d'une ligne blanche discontinue, puis se voir par la suite dotée des chicanes dans le but d'imposer matériellement un ralentissement aux véhicules en entrée/sortie du bourg depuis/vers l'obélisque.

En coeur de village, nos efforts porteront également dans les années à venir sur la création d'une "zone 30", mesure à même de faire diminuer la vitesse des véhicules.

Au-delà de cette importante question, le problème lié à la qualité des voies communales est également souvent soulevé. La solution serait bien sûr de les rénover toutes au fil du temps à l'image des réseaux aériens, mais avec une différence majeure, à savoir l'impossibilité d'obtenir des subventions pour ces coûteux travaux (12 kms de voies communales soit un coût de réfection de plusieurs millions d'euros).

L'avenir semble cependant favorable pour pallier ce manque de moyens.

Cette problématique étant partagée par les villages alentours, la Communauté de Communes (C.C.) du Val Bréon lance actuellement une étude pour, à terme, fortement subventionner voire prendre en charge la totalité des dépenses liées aux réfections envisagées.

Tout l'intérêt de notre C.C. est là : déterminer les besoins communs pour mutualiser les moyens à mobiliser.

Il en est ainsi pour les améliorations de notre quotidien dans lesquelles le Val Bréon intervient : le Transport à la Demande, le Relais d'Assistantes Maternelles, le Portage de Repas à Domicile, ou encore les spectacles variés du Festival'Bréon (entre autres), tous domaines que les villages tels que le nôtre ne pourraient assumer seuls financièrement.

Autre progrès marquant : l'équipement du Val Bréon en Fibre Optique.

Le développement de ce moyen de communication ultra rapide est d'ores et déjà acté pour notre village d'ici 5 à 6 ans (pour plus d'informations, lire l'article sur ce sujet dans le dernier N° du Journal de la Communauté).

Ainsi, la complémentarité entre actions communales et intercommunales nous permet d'envisager avec confiance une amélioration lente mais régulière de notre environnement.

Jean ABITEBOUL

2 & 3

Le mot du Maire / Sommaire

4 à 6

Informations communales et intercommunales

7 & 10

La jeunesse

11 à 16

La vie du village

17 à 21

Parole aux associations

22 & 24

Comprendre et protéger notre environnement / Les gestes qui sauvent...

25 à 30

Comptes-rendus des Conseils municipaux

31 & 32

Calendrier des manifestations (mars 2015 / Juin 2015)
Adresses et numéros utiles



Dimanche 12 avril à 14 h dans le préau de l'école

En cette période où certains attaquent notre démocratie, il est indispensable de rappeler les valeurs de notre République. Nous sommes ainsi honorés de la venue à La Houssaye de l'un de ses défenseurs, Monsieur Ivan Denys, né en 1926, médaillé de la résistance, agrégé de lettres classiques...

Auteur du livre "Lycéen résistant", il nous offre le témoignage d'un adolescent de 14 ans entré très tôt en résistance, au moment de l'arrivée des Allemands dans Paris en juin 1940. Dès novembre de cette même année et en dépit de l'occupation, il participe à la manifestation commémorant sous l'Arc de Triomphe l'armistice du 11 novembre 1918 marquant la victoire de la France sur l'Allemagne.

Il évoquera les petits gestes ou actions quotidiennes contre l'occupant qui l'ont mené vers un engagement résistant de plus en plus structuré.

A 89 ans, il a plus que jamais le désir de transmettre

aux jeunes générations ce que cette période lui a appris. "Les années noires que nous avons traversées, avec le tragique des arrestations, des emprisonnements, des déportations, avec la mort de tant de camarades, nous avaient donné le sens de la lutte, du dévouement, de la fraternité.

C'était désormais l'époque de tous les possibles, une ouverture sur les problèmes sociaux, une ouverture sur le monde.

De la nuit noire où régnait la mort surgissait maintenant avec intensité le désir de lutter, le goût de la vie."

Bibliothèque municipale

Bonjour à tous,

Nous vous rappelons que l'inscription et le prêt des livres, CD, DVD, sont gratuits.

Nos horaires restent inchangés :

- le mercredi de 16h à 18h
- le vendredi de 17h à 19h



LA BIBLIOTHEQUE EST FERMEE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES.

Nous pouvons vous procurer les documents que vous désirez consulter, disponibles auprès de la MÉDIATHÈQUE DE MELUN (riche de 300 000 documents) avec laquelle nous travaillons en étroite collaboration :

Rendez-vous sur : www.mediatheque77.fr - rubrique CATALOGUE, faites votre choix et communiquez-nous votre liste... nous ferons le reste et vous préviendrons lorsque les documents seront à votre disposition.

NOUS RECHERCHONS PLUSIEURS BÉNÉVOLES POUR LE MERCREDI APRES-MIDI

Si vous aimez les livres et avez 1 à 2 HEURES LIBRES LE MERCREDI APRES-MIDI par quinzaine ou par mois (nous nous relayons de façon conviviale en tenant compte des emplois du temps de chacun(e), venez nous rejoindre dans la bonne humeur...

N'hésitez pas à nous contacter en laissant un message :

- sur le répondeur de la **BIBLIOTHÈQUE** au **01 64 07 44 31**

- ou sur : biblio.lahoussayeenbrie@laposte.net et nous vous répondrons rapidement pour faire votre connaissance.

L'équipe de Bénévoles 2015

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées depuis le 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Un défibrillateur disponible en Mairie

Des défibrillateurs sont à votre disposition en Mairie, au Cube au Groupe Scolaire et au Stade.



Ces appareils procèdent automatiquement au diagnostic de la fibrillation ventriculaire, grâce à un logiciel d'analyse de tracé électrocardiographique. Ils sont utilisables par les secouristes sapeurs-pompiers, mais aussi par le public non formé car ils sont accompagnés d'instructions aux gestes de premiers secours.

La réanimation cardio-pulmonaire (30 massages cardiaques et 2 ventilations), associée à la défibrillation précoce, augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.

Nuisances sonores

La commune a pris un arrêté communal en 1975 concernant les nuisances dues aux bruits liés aux travaux de jardinage.

Or, cet arrêté est moins restrictif que l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2000 réglementant les horaires pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

La commune doit donc appliquer les horaires définis dans cet arrêté, à savoir :

Lundi Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
Avant 7h	Avant 7h	Avant 10h
7h à 20h	9h à 12h	10h à 12h
	12h à 15h	Après 12h
15h à 19h30		
Avant 20h	Après 19h30	

Petit rappel des règles de brûlage

Etant dans une zone rurale où un système de collecte est prévu, un particulier ne peut pas brûler ses déchets verts ou ménagers dans son jardin.

Déchets ménagers : résidus alimentaires, emballages, bouteilles, papiers, cartons, journaux, vieux meubles, appareils électroménagers, ...

Déchets verts : l'herbe issue de la tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, résidus de taille de haies et arbustes, résidus de débroussaillage, épiluchures, ...

Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.

Brûler ses déchets dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Services CCVB

De nombreux services sont proposés par la Communauté de Communes du Val Bréon (CCVB).

Toutes les infos sur www.valbreon.fr ou Tél. **01 64 51 33 26**

Quelques unes des actions sont :

Repas à Domicile

Le service de portage de repas à domicile s'adresse en priorité aux seniors à partir de 70 ans, mais aussi aux personnes en difficultés médicales, passagères ou d'une longue durée, sans distinction d'âge.

Tél : **01 64 51 35 22** ou @ : portage@valbreon.fr

R.A.M.

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) itinérant de la Communauté de Communes du Val Bréon est un service d'information, d'écoute et de rencontre. Le RAM a pour objectif de valoriser l'accueil des jeunes enfants au domicile des assistantes maternelles. Ce service s'adresse aux parents, aux assistantes maternelles et à toute personne intéressée par cette profession.



Communauté de Communes du Val Bréon

32 rue des Charmilles
77610 La Houssaye en Brie

Tel : **01 64 51 35 24**

@ : ram@valbreon.fr



Système d'Alerte :

Pour tous les habitants de la commune qui souhaitent être alertés des événements survenant sur une thématique de leur choix. Par exemple : Transports (urbains ou scolaires), Scolaires et périscolaires (fermeture, grève, manque ou absence d'enseignant, cantine, garderie, centre de loisirs...), Incidents ou travaux sur les réseaux (eau, électricité, gaz, voirie...), Alerte (météo, pollution, chimique...), Convocation réunion urgente ou annulation de réunions...



Alerte SMS, utile, simple et gratuit !

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site : www.valbréon ou sur le site de notre commune : <http://la-houssaye-en-brie.reseaudescommunes.fr>

Service Alerte SMS ou vous renseigner au 01 64 51 33 26. Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Horaires déchetterie du 1^{er} mars au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h							
10h							
11h	10h à 12h	9h à 12h	10h à 12h		10h à 12h	9h à 12h	10h à 12h
12h							
13h							
14h							
15h							
16h	14h à 18h		14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	
17h							
18h							
19h...							

Horaires du 1^{er} novembre au 28 février

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h							
10h							
11h	10h à 12h	9h à 12h	10h à 12h		10h à 12h	9h à 12h	10h à 12h
12h							
13h							
14h							
15h							
16h	14h à 17h		14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	
17h							
18h...							

Transport à la Demande (TAD)

Proxibus permet à toute personne habitant ou travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes du Val Bréon, de se rendre d'un point d'arrêt à un autre. Il fonctionne du lundi au vendredi de 6 h à 19 h, toute l'année, hors jours fériés. Il dessert 117 points d'arrêts.

Réservations : Tél. **01 60 02 32 32** • Renseignements : Tél. **01 64 51 35 24**
 Fax **01 64 51 35 24** / @ : contact@valbreon.fr
 32 rue des Charmilles - 77610 La Houssaye en Brie

Matériel mis à disposition des communes

La Communauté de Commune du Val Bréon s'est dotée de matériels nécessaires à l'organisation des fêtes et des activités culturelles.
 Tél. **01 64 51 33 26** / @ : contact@valbreon.fr



Centre de loisirs

En juillet 2014, les maternels et CP ont eu la joie de faire des activités sur les thèmes des 5 sens, des Arts, du cinéma avec Charly Chaplin et de participer à des Olympiades. Ils ont testé leur orientation au labymais de St Barthélémy.



De leur côté, les 8-13 ans ont bricolé et joué sur les thèmes du corps humain, de l'espace et des robots. Une sortie à la cité des sciences a finalisé leur projet.



Stage poneys

Les enfants de 6 à 8 ans ont participé à un stage au poney club des Coudriers à Marles-en-Brie, ils ont découvert et appris les soins à apporter à leur monture. Pour récompense ils ont eu le plaisir d'un petit tour de manège.



Base de loisirs à Buthiers



Groupe des 9-13 ans, en séjour camping à la base de loisirs à Buthiers.

Maison forestière

Lors de la première semaine des vacances de la Toussaint, les enfants du centre se sont rendus à la maison forestière de Fontainebleau. Guidés par une animatrice spécialisée de l'ONF (Office National des Forêts), ils ont pu observer les coulees faites par les cerfs, apprendre à reconnaître les empreintes de sanglier... Après un pique-nique bien mérité, un rallye photos, leur a permis de mettre tout de suite à profit leurs nouvelles connaissances.



Février...

Le mois de février a donné le coup d'envoi aux préparatifs du Carnaval qui se déroulera le 25 mars et dont le thème cette année est "le printemps". Venez nombreux, pour défiler avec nous, peut-être serez-vous en photo dans le prochain bulletin...



Les CM2 s'expriment librement... ...sur la liberté d'expression :

“La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme: tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.”

Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, ART.II 26 août 1789

“La liberté d'expression est très importante. Depuis le 26 août 1789, tout le monde a le droit de s'exprimer à tout moment.”

“La liberté d'expression sert à s'exprimer et à faire des caricatures. Des caricatures ce sont des dessins de personnes qui dessinent d'autres personnes en accentuant leurs qualités ou leurs défauts.”

“La liberté d'expression est vraiment utile parce que sinon il y aurait encore la monarchie absolue et ce ne serait pas bien. Et heureusement que l'on peut donner notre opinion et que l'on peut voter, je trouve que c'est bien de pouvoir donner notre avis parce que sinon on n'aurait pas avancé dans l'histoire et la révolution française n'aurait servi à rien.”

“Tout le monde a le droit de penser selon ses idées. On a le droit de dessiner, d'écrire et d'imprimer librement. L'article 11 de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen explique que tout le monde a ses opinions.”

“La liberté d'expression c'est dire ce que l'on pense, imprimer ce que l'on veut sauf parler, dire ou imprimer la violence.”

“Depuis la Révolution Française il y a des droits à respecter. Maintenant on peut dire nos opinions, nos avis sur le président.”

“Moi je félicite tous ceux qui ont été courageux pour marcher à Paris tous ensemble.”

“Si l'on s'attaque à la liberté d'expression cela veut dire que l'on n'a rien compris.”

“La France est en colère contre ceux qui n'ont pas respecté l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.”

“Les caricatures permettent de communiquer avec les gens.”

“La liberté d'expression est un droit. Nous sommes libres de nous exprimer avec des dessins, des caricatures et de dire notre opinion sur quelque chose.”

“Et puis il y a eu la marche...”

“À l'époque de la révolution française les Révolutionnaires se sont battus pour la liberté.”

“La liberté d'expression est un droit de l'homme et du citoyen. C'est un droit protégé en Europe.”

“On a le droit de penser ce qu'on veut. La liberté d'expression est un droit que l'on doit respecter.”

“Je trouve ça horrible, tellement horrible que les mots n'existent pas.”

“La liberté est bien comme elle est aujourd'hui...”

“Nous avons le droit de nous moquer des personnes gentiment depuis 1789.”

“On a chanté la Marseillaise...”

“La marche c'était pour montrer à ceux qui ne comprennent pas l'humour qu'ils ne nous font pas peur.”

“Si nous voulons vivre dans un monde tranquille, nous devons rigoler même des religions.”

“Il faut toujours respecter la loi...”

“La liberté d'expression c'est une règle d'or inscrite dans la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.”

“Nous avons le droit de tout dire sauf ce qui est interdit par la loi.”

“La liberté d'expression est un droit où l'on peut tout dire mais sans faire de mal.”

Poésies écrites sur le thème de la liberté par les CE1/CE2 “À la manière de...”

Pour la liberté
Laissez manger
Le chat qui mange
Laissez ronronner
Le chat qui ronronne
Laissez sauter
Le chat qui saute
Le chat qui griffe
Laissez chasser
Le chat qui chasse
Laissez miauler
Le chat qui miaule.

Pour la liberté
Laissez miauler
Le chat qui miaule
Laissez bondir
Le chat qui bondit
Laissez patouiller le chat qui patouille
Le chat qui chasse
Le chat qui griffe
Laissez dormir
Le chat qui dort
Laissez mourir
Le chat qui meurt.

Pour la liberté
Laissez barboter
Le canard qui barbote
Laissez nager
Le canard qui nage
Laissez vivre
Le canard qui vit
Le canard qui cancale
Le canard qui vole
Laissez dormir
Le canard qui dort
Laissez mourir
Le canard qui meurt.

Pour la liberté
Laissez aboyer
Le chien qui aboie
Laissez courir
Le chien qui court
Laissez vivre
Le chien qui vit
Le chien qui saute
Le chien qui se gratte
Laissez blottir
Le chien qui se blottit
Laissez mourir
Le chien qui meurt.

Pour la liberté
Laissez sauter
L'orque qui saute
Laissez manger
L'orque qui mange
Laissez vivre
L'orque qui vit
Laissez mourir
L'orque qui meurt.

Pour la liberté
Laissez rugir
Le tigre qui rugit
Laissez courir
Le tigre qui court
Le tigre qui vit
Le tigre qui terrasse
Le tigre qui dévore
Laissez boire
Le tigre qui boit
Laissez griffer
Le tigre qui griffe.

Pour la liberté
Laissez hennir
Le cheval qui hennit
Laissez galoper
Le cheval qui galope
Laissez vivre le cheval qui vit
Le cheval qui gratte
Le cheval qui trotte
Laissez dormir
Le cheval qui dort
Laissez mourir
Le cheval qui meurt.

Pour la liberté
Laissez japper
Le renard qui jappe
Laissez courir
Le renard qui court
Laissez vivre
Le renard qui vit
Le renard qui bondit
Le renard qui jaillit
Laissez dormir
Le renard qui dort
Laissez mourir
Le renard qui meurt.

Pour la liberté
Laissez chanter
Le phoque qui chante
Laissez nager
Le phoque qui nage
Laissez vivre le phoque qui vit
Le phoque qui dort
Le phoque qui crie
Laissez manger
Le phoque qui mange
Laissez mourir
Le phoque qui meurt.

Pour la liberté
Laissez chanter
L'homme qui chante
Laissez courir
L'homme qui court
Laissez vivre l'homme qui vit
L'homme qui bondit
L'homme qui râle
Laissez ronfler
L'homme qui ronfle
Laissez mourir
L'homme qui meurt.

Première Guerre mondiale

Les élèves de CE2 - CM1 ont noté les mots que leur a inspiré la photo du village de Soupir dans l'Aisne prise après un bombardement en 1917. Puis ils ont organisé ces mots dans des “Nuage de mots”.





Association Indépendante des Parents d'Elèves Hulsétiens

Merci à tous les parents qui s'investissent dans l'association. Une équipe dynamique nous permet de maintenir un calendrier rempli de nombreuses animations, pour le plus grand bonheur de nos enfants et des parents ! N'hésitez pas à nous rejoindre, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés ! Nous rappelons que tous les habitants du village, même des villages voisins, peuvent participer à nos animations.

L'AIPEH souhaite sincèrement remercier l'équipe municipale pour l'ensemble des travaux réalisés pour l'école du village : réaménagement de l'entrée de l'école et de la route d'accès au parking. Ces travaux, en partie sollicités par notre association, améliorent grandement l'environnement de nos enfants, en leur garantissant une meilleure sécurité. Le passage de la porte d'entrée de l'école était vraiment dangereux. Les chutes étaient régulières, même pour les parents !

Rentrée 2014-2015, les nouveaux rythmes scolaires

Un travail conjoint entre la Mairie, les enseignants, les associations du village et celle des parents d'élèves a été réalisé. Il a abouti à la mise en place des activités pédagogiques sur une durée d'une heure, de 15h30 à 16h30, les mardis, jeudis et vendredis. Le contenu des activités est varié (sportif, culturel et convivial) pour offrir aux enfants des ateliers de découverte par cycle de 6 semaines. Après trois mois de fonctionnement, la mise en place semble réussie et convenir à tout le monde. Des ajustements d'horaires pour l'année prochaine sont envisagés pour une meilleure organisation des TAP et la prise en compte du temps de récréation des enfants.

L'AIPEH en 2014 :

La KERMESE du 21 juin 2014

Nous avons profité pleinement de cet après-midi ensoleillé pour nous amuser et offrir un univers festif avec de nombreux jouets à gagner. La présence des poneys des écuries des Coudriers de Marles en Brie a offert un complément d'euphorie à notre kermesse. Une tombola de qualité avec 300 lots gagnants dont un vélo pour le 1er prix. La participation de nombreux parents a rendu cela possible et permis de recueillir des bénéfices qui seront destinés à la vie des enfants à l'école.

Marché de Noël les 29 et 30 novembre 2014

L'AIPEH était installée sur la scène du Cube pendant le marché de Noël pour proposer des photos des enfants avec le Père Noël. Merci à celui-ci de s'être une nouvelle fois déplacé, pour le plus grand bonheur de nos enfants... Environ 60 familles en ont profité cette année.

Téléthon les 6 et 7 décembre 2014

Nous étions présents le samedi soir à la buvette, pour proposer boissons et crêpes. 70 € ont pu être reversés au Téléthon grâce à notre action.

Les projets 2015 :

Bal du printemps

Samedi 21 mars, au Cube, l'après midi pour la quatrième édition du Bal du printemps.

Venez tous costumés, grands et petits pour profiter des animations (structure gonflable...) et du goûter organisés pour les enfants et parents de La Houssaye en Brie. Concevez les costumes les plus surprenants, originaux, inventifs, splendides et surtout festifs. N'hésitez pas à bénéficier de

ce cadre pour organiser l'anniversaire de vos enfants. À ne pas manquer dans vos invitations !

Fête des petits lecteurs

Samedi 9 mai, toute la journée. Cette année, l'évènement organisé par la Communauté de communes du Val Bréon aura lieu dans notre village. L'AIPEH sera associée à la manifestation pour assurer l'animation (buvette).

Brocante du village

Dimanche 7 juin, l'association "l'école des livres" organisera la brocante du village. Nous soutenons la démarche de l'association pour l'équipement de la bibliothèque de l'école. Cette action, unique et indispensable, contribue à l'amélioration et au confort matériel de l'école.

Kermesse

Samedi 27 juin, l'après midi dans la cour de l'école. Une véritable fête qui prolongera les spectacles de l'école du vendredi soir et du samedi matin. Un évènement convivial et enthousiasmant avec de nombreux jeux convoités par les enfants, ainsi qu'une grande tombola, dont tous les tickets sont gagnants. Les bénéfices recueillis seront destinés à des évènements ou des investissements pour la vie des enfants en lien avec l'école.

Equipements

Cette année, l'AIPEH a donné des sacs à dos, identiques à ceux de l'année-dernière, à tous les nouveaux enfants de l'école pour leurs activités. L'AIPEH propose d'équiper nos enfants de gilets de sécurité. Marqués au nom de l'école, ils permettront d'améliorer la visibilité et donc la sécurité de nos enfants lors de toutes sorties de l'établissement.

Venez visiter notre site internet <http://forumaipeh.wix.com/aipeh>

Les menus de la cantine sont en ligne

La page Facebook :

<https://www.facebook.com/pages/AIPEH/575437832593007>

Contactez-nous sur aipeh77610@hotmail.fr

Les membres de l'AIPEH



CIJ 77 (Centre d'Information Jeunesse 77)

Nouveau site pour trouver un job

jobsjeunes77.fr

Pour chercher un job en Seine-et-Marne, y a pas plus simple !

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Information Jeunesse CIJ 77

Jobs jeunes 77

SEINE & MARNE LE DEPARTEMENT

jobsjeunes77.fr est un nouveau service créé par le Centre d'Information Jeunesse de Seine-et-Marne, en partenariat avec le Département. Il met en relation gratuitement les jeunes à la recherche d'un job et les employeurs (entreprises, associations, collectivités...) en recherche de personnel de façon ponctuelle, ou tout au long de l'année.

Vous cherchez un job ?

Inscrivez-vous sur Jobsjeunes77.fr et accédez à de multiples postes dans tous les secteurs d'activité :

- animation
- hôtellerie
- restauration
- commerce
- vente
- garde d'enfants, etc.

Les plus...

- un service gratuit
- un portail dédié aux jobs en Seine-et-Marne ou ailleurs...
- un site accessible sur tablette et smartphone
- la possibilité de créer des alertes et de recevoir directement par mail les dernières annonces en ligne

Likez et partagez notre page Facebook « Jobs jeunes 77 »

Journée Jeunesse en Action : "1^{er} job, 1^{er} stage"

Le 18 avril de 13h à 18h, au Cube, la 2^e édition de la journée "Jeunesse en Action" sera organisée pour les Jeunes de 14 à 20 ans. Le thème de cette édition : 1^{er} job ou 1^{er} stage : chercher, trouver, se présenter !

Des ateliers seront proposés pour écrire sa lettre de motivation, rédiger son CV, préparer un entretien d'embauche ou avoir le bon "Look"... pour s'informer sur différents sujets : santé, sacs à dos, études en Europe, pour faire des projets... et aussi des animations pour se divertir.

Un "Bar à fruits" à découvrir pour se désaltérer !

Les jeunes pourront également accéder au site de JOB 77, y créer un compte et ainsi accéder aux nombreuses offres d'emploi... (se munir de ses CV et lettres de motivations, s'ils sont déjà faits). Pour les plus jeunes, qui ne seraient pas encore concernés par un 1^{er} Job, des animations plus sportives et ludiques seront proposées sur le parking du Cube.

La Houssaye en Brie

18 Avril 2015

Au Cube

13h à 18h

JEUNESSE en ACTION

14/20 ans

1^{er} JOB

Animations Ateliers Gratuits Sport Bar à Fruits

Renseignements : Mairie ou Anim'et Ludo

Forum des associations au Cube le 6 septembre 2014



Don du sang, le 23 septembre au Cube



Stage de Qi Gong le dimanche 5 octobre à la salle Jodelle



Zumba Party



En octobre, vous avez été plus de 70 à vous joindre à nous pour une super "Zumba Party" réunissant énergie, bonne humeur et sport !

Soirée Cabaret

Le 11 Octobre dernier, le comité des fêtes a organisé sa première Soirée Cabaret le "COMI FOLIE'S". Un franc succès, plus de 140 personnes ont répondu présent et ont pu apprécier les grandes qualités des artistes, dans un Cube revêtu de rouge pour l'occasion. Le repas servi était lui aussi à la hauteur du spectacle. La soirée s'est poursuivie en musique jusqu'à 3 heures du matin avec une animation DJ. Nous adressons nos vifs remerciements à tous les bénévoles qui nous ont apporté leur aide (installation, décoration, préparation et service des repas, et même certains spectacles) ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires (Val Bréon, Marie de La Houssaye en Brie, Lady Diam's Show, Artist'O pro, Miss Diamond).



Le mot du Président : Nous sommes heureux de cette belle réussite, le public a été agréablement surpris de voir un grand spectacle, notamment dans une petite commune comme la nôtre.

Si cela a été possible, c'est grâce au public qui est venu en nombre, aux bénévoles qui ont été remarquables, ainsi qu'aux artistes.

Licois Christophe

Les Broc' d'Anim'et Ludo

Anim'et Ludo organise 3 Brocantes dans l'année. 2 Broc' aux vêtements (1 au Printemps en avril, et la 2^e à l'automne en octobre) et 1 Broc'aux livres et Jouets le dernier dimanche de novembre, en même temps que le Marché de Noël proposé par Les Amis de La Houssaye. Trois rendez-vous annuels qui permettent de joindre l'utile à l'agréable ... Participer aux Broc, c'est l'occasion de faire du rangement dans ses placards sans jeter systématiquement des choses qui peuvent servir, c'est aussi contribuer à l'économie solidaire. Mais enfin, c'est aussi l'occasion de passer un excellent dimanche en compagnie d'autres vendeurs et des organisatrices qui ne manquent jamais de mettre l'ambiance, ni d'offrir le café en assurant la communication de l'évènement.



Rendez-vous au verger le dimanche 26 octobre



Un rendez-vous tenu grâce aux bénévoles...

Le Bal des Sorcières



Encore une fois, les sorcières et autres démons ont envahi le centre durant toute la semaine de la Toussaint. La sorcière Galatée a appelé "à l'aide" les enfants pour organiser un bal. Ce fut chose faite le 31 octobre avec l'association Anim'et Ludo.

Concert



Concert folk-rock proposé par l'association caritative Sounds for Tana, le samedi 8 novembre au Cube.

Loto



Loto organisé par le foot le samedi 15 novembre.

Cérémonie du 11 novembre

Les cérémonies du 11 novembre 2014 ont célébré le 100^{ème} anniversaire du début de la guerre 14-18. Cette année, nous avons eu le plaisir de recevoir les enfants de l'école primaire et leurs parents au monument aux morts de la commune ainsi qu'au cimetière. Ensemble, ils ont interprété la Marseillaise. Ce fut un grand moment d'émotion. A ce titre, nous remercions M^{me} CONSTANTY, la directrice de notre école, pour l'action menée et la réussite de cette journée. Un geste fort a également marqué cette journée : le dépôt de gerbes par des enfants. Ces derniers restent le lien indéfectible du devoir de mémoire que nous devons à nos anciens qui ont combattu pour la Liberté au sacrifice de leur vie.



L'association des Anciens Combattants de la Houssaye a voulu également honorer ces soldats, tombés au champ d'honneur ou des suites de leurs blessures. Trente d'entre eux, "enfants" de la commune, figurent sur le monument aux morts. Vingt-huit sont décédés ou portés disparus lors de cette première guerre mondiale. Les deux autres ont péri en 1945 en Allemagne et en 1946 au Viêt-Nam. Les recherches entreprises en 2014 ont permis de découvrir que cinq Poilus étaient inhumés au cimetière de notre commune dont 4 résidents ou ayant résidé :

- **CHIPOT Charles Henri**, soldat affecté au 346^{ème} Régiment d'Infanterie, décédé de blessures le 24/09/14 à l'hôpital de Toul (54), à l'âge de 29 ans ;
- **DEFER Marcel Etienne**, soldat au 37^{ème} Régiment d'Infanterie, décédé tué à l'ennemi le 20/07/18 à Nesles-la-Repose (51), à l'âge de 23 ans ;
- **DEVILLIERS Raymond Ludovic**, soldat au 37^{ème} Régiment d'Infanterie décédé de blessures le 30/05/17 à l'hôpital temporaire 6-15 à Vals près Le Puy (43), à l'âge de 28 ans ;
- **GUILBERT Louis Alfred**, caporal au 346^{ème} Régiment d'Infanterie, tué à l'ennemi le 01/11/14 à Montauville (54), à l'âge de 29 ans.

DELAPORTE Alexandre, originaire du Nord, soldat au 78^{ème} Régiment d'Infanterie, décédé de blessures le 29/09/14 à la gare de Marles à La Houssaye-en-Brie, à l'âge de 31 ans, a également une sépulture dans notre commune.

Cette année, pour les rappeler à notre mémoire, une fleur a été déposée sur chacune de leur tombe ainsi que sur celles de deux autres combattants :

- **MELON Marcel**, soldat au 438^{ème} Régiment de Pionniers, décédé des suites de ses blessures à La Houssaye-en-Brie, à l'âge de 38 ans ;
- **NAUROY Robert Emile**, "mort pour la France" à Haiphong (Viêt-Nam), à l'âge de 21 ans

Pour l'organisation de cette cérémonie et les concours apportés à nos recherches, nous tenons à remercier tous les participants, élus, personnel communal, enseignants, enfants, parents, porte-drapeaux, militaires, pompiers qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Théâtre

Samedi 22 et dimanche 23 novembre, soirée théâtre "Le coupable est dans la salle" représentée par l'association Anim et Ludo.



Marché de Noël



Marché de Noël, samedi 29 et dimanche 30 novembre, au Cube

Concours de belotte



Concours de belotte organisés en novembre et février, aux Marnières, des lots étaient offerts jusqu'à la 15^{ème} équipe.

Les Houx d'Or



Les Houx d'or, organisé par le foot, samedi 13 décembre, au Cube.

Tous en scène pour le téléthon



C'est avec une grande générosité que les bénévoles des associations : Compagnie Phicel, les Malandrins, Sounds for Tana et la troupe du Val Bréon ont proposé 4 spectacles durant le week-end du 6 et 7 décembre.



Accompagnées de la vente de crêpes et de gâteaux confectionnés par les bénévoles de l'AïPEH, Détente 3, L'Aïkido, leurs prestations ont permis de récolter 1598 euros au profit du Téléthon.

Le repas des Anciens



Repas des Anciens, organisé par le CCAS, le dimanche 14 décembre au Cube.



Les Carrés d'Art, le samedi 13 décembre au Cube



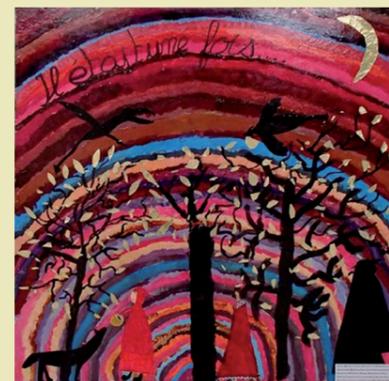
Lorène CORNU



BREDA



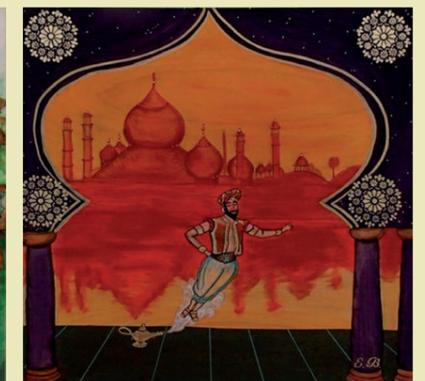
Centre de Loisirs



Classe de CM2



Détente 3



Estelle BORDELOU



Famille JEZEQUEL



Famille VILLIERS



Zoé et Compagnie

Les Vœux du Maire, le samedi 10 janvier au Cube



Concours de danse



Mi-janvier, le troisième concours chorégraphique Phicel a récompensé nos jeunes talents fiers de porter leurs trophées médailles et diplômes.

Danse théâtre



Scènes rurales



Spectacle de danse "My Way", Scènes Rurales au Cube.



Fin janvier, en partenariat avec Phicel et les amis de la Houssaye, le spectacle ".com" traitant des différents modes de communication à travers la danse et le théâtre, a accueilli plus d'une centaine de spectateurs.

Section d'Aïkido

Le 11 janvier 2015 a été l'occasion pour les membres de l'association Aïkido de la Houssaye en Brie de se réunir pour un après-midi "remise en forme" au cube ; 27 personnes se sont ainsi retrouvées sur les tatamis pour trois heures d'aïkido, une reprise en douceur bien appréciée après quinze jours de festivités. A l'issue de cette séance, l'ensemble des participants et spectateurs ont pu apprécier la traditionnelle galette des rois.



L'Aïkido dissimule, sous les apparences d'une méthode originale de défense, un véritable Art chevaleresque, dans la droite ligne de la tradition millénaire du Tao-tê-king de Lao tseu. C'est aussi, pour ses adeptes, une authentique voie de progrès intérieur, très accessible pour qui veut se donner la peine de la rechercher avec assez de zèle.

Le génie du Fondateur de l'Aïkido tient en peu de mots. Ayant remarqué l'incapacité de l'esprit humain à saisir certains principes, même par l'exemple et même en dehors de tout enseignement parlé, Maître Ueshiba élabora une forme inusitée de progression.

Utilisant comme support pédagogique les techniques d'une ancienne méthode de combat secrète, l'Aïki-jujutsu, O-Sensei amenait ses élèves, très progressivement, à dépasser leurs réflexes et leurs habitudes antérieurs. Aujourd'hui encore, les pratiquants apprennent à ne jamais opposer la force à la force. Pendant une esquive, l'adversaire reste prisonnier de sa propre attaque, de sa propre énergie cinétique. Il est alors possible d'agir sur ses points faibles pour le maîtriser. Le résultat est

surprenant. L'agresseur a souvent l'impression d'avoir croisé une ombre ou de s'être battu contre lui-même. Techniquement, l'Aïkido demeure un art de défense remarquable. Il est le seul qui n'oppose pas la violence à la violence et permet en général de sortir indemne d'une attaque.

La pratique utilise un certain nombre de principes. Voici le premier :

LE PRINCIPE D'AÏKI consiste à se mettre en harmonie avec l'attaquant. Pour ceux qui douteraient que cela soit possible, une simple observation de la nature les convaincra du contraire. Un flux d'eau qui arrive sur un obstacle fixe, comme la pile d'un pont va le contourner sans difficulté, au prix peut être d'un petit tourbillon en aval. Si deux forces égales et de sens contraires agissent sur un objet, il se met à tourner. En Aïkido, une technique très simple, le tai sabaki, ou esquive tourmente, permet de faire de même... Cette manœuvre se présente dans le monde physique, comme la conciliation des contraires dans celui des idées.

A suivre !

Bienvenue à Aqua LH, le club d'aquariophilie de La Houssaye en Brie !

Une équipe de passionnés vous accueille les vendredis de 18h à 19h et les dimanches de 17h à 19h.

Passez nous rendre visite, pour le simple plaisir des yeux ou pour adhérer à l'association si comme nous, vous vous passionnez pour les poissons et les milieux aquatiques.

NOUVEAU ! L'équipe vient de construire cet hiver ce grand aquarium de 1800L, soit 2m70 de long sur 1m20 de large !

A lui seul, cet aquarium vaut le détour !

Il a été mis en eau récemment et est maintenant peuplé de gros cichlidés cohabitant, se reproduisant et défendant leurs alevins, s'intimidant les uns les autres pour défendre leurs territoires respectifs. Un spectacle unique !



Alors à bientôt !

Ouverture de la pêche : samedi 28 mars

Les cartes de pêches sont à votre disposition à la boulangerie ou au café à La Houssaye en Brie. Les tarifs restent inchangés : 35€ à l'année, 10€ la journée et demi-tarif pour les moins de 15 ans.



Concours de pêche, le dimanche 26 avril

Petit rappel : le concours se déroule en deux manches, le matin de 9h30 à 11h30 et l'après-midi de 14h30 à 16h30. La veille, nous lâchons des truites dans la mare. Le vainqueur reporte une coupe au cumul de poids des deux manches. La longueur de canne est limitée à 6m, le moulinet et l'amorce sont interdits. Inscriptions sur place à partir de 8h30, Tarif : 15€. Buvette, frites, sandwiches et grillades sur place. Venez nombreux !!!

Anim'et Ludo

Les samedis créatifs : Un atelier ludique et joyeux afin d'expérimenter une nouvelle technique...

Le samedi 27 septembre, le rendez-vous était donné à la salle Jodelle pour une après-midi "Cuisine Vietnamiennne". Encadrée par Bambou, qui avec patience et compétence, nous a permis de réaliser ses recettes. Les rires étaient là et les papilles se sont régalingées.

Prochain rendez-vous : Le 14 mars pour une découverte de la cuisine Antillaise.

Si vous avez des talents culinaires ou autres et que vous souhaitez partager vos connaissances pour un après-midi, n'hésitez pas à nous contacter.

Nouveaux, cette année encore Anim'et Ludo a innové en proposant 2 nouveaux ateliers aux habitants de la Houssaye, un atelier guitare dont le succès a été immédiat puisque nous avons dû ouvrir un deuxième cours. Le samedi matin à la salle Bussièrre résonne autant de notes que de rires pour le cours adulte, les élèves font rimer convivialité avec concentration de l'apprentissage. Pour certains ce sont les retrouvailles avec une ancienne pratique pour d'autres une découverte totale de cet instrument.

Le groupe des enfants est studieux mais tout aussi curieux et avide d'apprendre. François, professeur de musique au



Conservatoire Couperin et à la Houssaye est ravi des progrès de ses élèves et de l'ambiance qui règne dans notre village.

L'atelier d'Anglais a démarré en Janvier. C'est Jenny assistante d'anglais au lycée de Rozay en Brie, qui mène avec bonne humeur cet atelier. Les jeunes sont ravis d'aborder l'anglais de façon ludique à partir de sujets qui font leur actualité. Un apprentissage qui se fait dans la bonne humeur et qui permet, sans avoir l'air, de réviser les bases.

Ces deux ateliers sont complets, vous pouvez cependant nous contacter pour la rentrée prochaine.

Infos : www.animetludo.com.

Chorale "Chœur Jodelle"



Créée en 2011 à l'initiative d'Annie et Etienne Gorisse et sous la direction de Michel Vallois, la chorale "CHŒUR JODELLE" a depuis cette année intégré l'association "Les Amis de La Houssaye".

Ses choristes viennent de La Houssaye et de villages voisins : Crèvecœur, Les Chapelles Bourbon, Lumigny, Neufmoutiers, Mortcerf. Grâce à l'arrivée de nouvelles voix, son effectif est maintenant de 25 choristes.

Le Chœur Jodelle se réunit chaque jeudi à 20h30 salle Jodelle : Toujours sous l'impulsion de son chef de chœur, Michel Vallois, le répertoire s'est diversifié et enrichi de chants connus (Michel Fugain, Serge Gainsbourg...). Des voix masculines seraient les bienvenues, féminines aussi... bien sûr.

Chanteurs confirmés ou débutants, venez nous rejoindre. Il n'est pas nécessaire d'avoir de connaissances musicales, simplement l'envie de chanter.

Merci à Annie et Etienne pour leur dévouement passé. Merci à Joëlle Paubert et à Marie Christine Delwaille qui s'impliquent cette année pour la bonne marche du groupe.

Contacts : 01 64 07 40 77 / 01 64 07 40 50 après 18h00

La Compagnie "Phicel"

Vous avez été nombreux à participer aux événements de la Compagnie Phicel organisés depuis septembre.

En décembre, de nombreux danseurs de la compagnie se sont retrouvés pour un spectacle varié: danse classique, contemporaine, hip hop salsa etc au profit du téléthon.

Pour les événements à venir, la Compagnie vous propose une nouvelle "Zumba Party" au Cube, le 28 mars à 19h : plusieurs professeurs, plusieurs styles réunis pour une super ambiance garantie.

Vous pourrez retrouver les Artist'o Contempo et les Salseros de la Compagnie lors du Festival'Bréon au mois d'avril.

Les 29 et 30 mai, les danseurs, petits et grands, se retrouveront sur la scène du Cube pour le spectacle de fin d'année. Une adaptation moderne du ballet du lac des Cygnes. Les danseurs progressent à vue d'œil, le spectacle promet d'être talentueux.

Enfin, les Artist'o Contempo vous donnent à nouveau rendez-vous au Cube pour une création originale de Lucile et Manon Feltens "C'est comme ça qu'on s'aime".



Détente 3

Les Détendus vous invitent à partager leurs moments de convivialité.

Nos ateliers :

- **Le lundi après-midi de 14h30 à 17h :** animé par Mira, bricolage perso pour bricoler ou bavarder, Salle Bussièrre.
- **Le mardi matin de 10h à 12h :** animé par Serge, informatique branchée, Salle Jodelle.
- **Le jeudi après - midi de 14h30 à 17h30 :** avec Mireille Dessin Peinture Décoration pour faire de nouvelles découvertes Salle Bussièrre.
- **Le vendredi après-midi de 14h à 17h :** avec Jeannine Couture broderie Patchwork pour une ambiance agréable Salle Jodelle.
- **Le Qi Gong :** séances ponctuelles dans l'année (Calendrier et lieu des séances à demander).
- **Un autre atelier attend de prendre forme il s'agit de "Généalogie à la demande" :** Il ne faut pas hésiter à nous solliciter, Mireille et Noëlle s'adapteront à vos horaires et répondront à vos questions (voir affiche).



Avec l'adhésion de Détente 3 vous ne serez pas obligé de venir aux ateliers mais vous pourrez participer aux sorties et aux réunions conviviales.

Nos activités :

Détente 3 dans la vie communale :

- Nous étions présents au Forum des Associations le 06/09/2014
- Comme chaque année vous avez pu nous voir au Marché de Noël les 29 et 30 Novembre 2014 : Je remercie les 14 Détendus qui se sont relayés pour vous proposer des enveloppes toutes gagnantes et Antoinette qui a assuré seule la vente de vin chaud et de café. C'était un plaisir partagé entre tous pendant ces deux journées.
- Nous étions à l'accueil du Téléthon 2014 le 6 Déc. 2014.
- Pour la troisième année l'atelier du Jeudi a travaillé pour créer une œuvre collective : le Carré d'art 2014 de DETENTE 3.

Nos sorties et nos rencontres conviviales :

Remarque :

- **Sorties Cinéma :** à Bayl proposées par Mira le Mardi après-midi : le choix du film se fait d'un commun accord et nous avons le plaisir d'échanger nos réactions après la projection.
- **Rencontre avec le Club Féminin de Tournan :** Nous avons été invités par le Club le 20 Novembre 2014. Auparavant, le Club nous avait accompagné pour déjeuner à l'UTEC à Emerainville. Nous allons régulièrement au Centre de Formation pour déjeuner.



- **Cette année nous avons fêté le Beaujolais nouveau après l'Assemblée Générale le 21 Novembre 2014 :** c'était la meilleure façon de clore cette AG.
- **La Galette** et l'échange des bons vœux a eu lieu le 9 Janvier : un temps fort pour se réchauffer !
- **Pour la 2^{ème} année, le Loto gourmand** s'est déroulé dans la bonne humeur le 6 février 2015 à Bussièrre : à déguster sans modération !



En préparation :

Un mini séjour à Amsterdam aura lieu du 24 au 27 mars 2015, des moments et des souvenirs à partager encore.

Nous proposons aussi un dîner médiéval à Provins avec animations le samedi 4 avril 2015 en soirée. L'accès à la ville haute se fera en car, on pourra porter un costume d'époque si on le désire...

Pour tous renseignements sur notre association, contacter Mireille YOESLE au **01 64 25 75 73**

"Ce que je sais faire je te l'apprends."

Mireille YOESLE
La Présidente et les tous les Détendus

Les Amis de La Houssaye

On dit souvent : "La vie du village passe par la vie de ses associations". Cela s'est confirmé encore une fois à La Houssaye, où une famille a été durement touchée par un incendie fin novembre. Pas de grandes flammes, rien de bien spectaculaire, simplement un feu qui couve, qui a du mal à se déclarer et qui met toute sa vigueur en crachant sa fumée. C'est pourquoi le drame est passé pratiquement inaperçu, d'autant plus que ce couple de sinistrés est resté très discret, pleurant leur jeune chien, seul victime de l'incendie. Mais si aucun signe extérieur ne laissait supposer un tel drame, leur maison était devenue inhabitable. Mobilier, literie, lingerie, vaisselle, rien n'a pu être récupéré, tout est parti à la benne. Ce sont leurs enfants qui les ont accueillis chez eux. Inaperçu, pas tout à fait. Quelques personnes ont eu vent du sinistre et la chaîne des associations s'est mise en place. Un appel aux dons matériels a été lancé par le biais des adresses mail des associations, la mairie a donné son soutien, une organisation s'est mise en place pour gérer le tout, et en trois semaines les associations ont recueilli de quoi équiper en urgence un foyer. Les employés municipaux ont prêté leurs bras pour tout rassembler dans leurs locaux, en attente de la réhabilitation de la maison. Un bel élan de solidarité au sein d'un petit village rural qui prouve, s'il en était encore besoin, qu'on n'est jamais vraiment seul.

Une fin d'année assez calme pour les Amis de La Houssaye. Comme tous les ans, les Amis étaient présents au Forum des associations. Petite déception pour la randonnée du Patrimoine le 21 septembre, organisée par Marles, Les Chapelles et La Houssaye dans la forêt de Crécy. Pour une fois, "La Crise" n'était pas responsable, mais plutôt un certain "Monsieur Météo" qui nous a joué un



tour à sa façon. Le circuit en forêt, bien sec la veille lors du balisage, était transformé en torrent de boue par endroit après une nuit de pluie. Résultat : une quarantaine de participants seulement. Mais on peut les admirer ! Et tout le monde de patauger allègrement, l'occasion de connaître de sacrées crises de fou rire ! Le pique-nique au restaurant de l'Obélisque a permis à nos courageux randonneurs de recharger les batteries.

Le Marché de Noël, fin novembre, a fait le plein d'exposants, surtout en artisanat. Nous déplorons toujours le manque d'exposants "de bouche" comme charcutier, fromagers produits régionaux et autres viticulteurs. Comme chaque année, il a connu une fréquentation régulière.

Les 31 janvier et 1^{er} février, en association avec la Compagnie Phicel, les ados du groupe de théâtre des Amis de La Houssaye ont présenté un très beau spectacle au Cube, préparé par Cécile et Lucile. Depuis la dernière exposition sur La Houssaye, la plupart des documents sont en cours de classement pour faciliter leur consultation (sur rendez-vous : lesamisdelahoussaye@wanadoo.fr). N'oubliez pas de visiter "La gazette du village" www.gazette-lahoussaye.fr pour suivre les activités festives du village.

Association "L'École des Livres"

Ces dernières années, le premier dimanche de juin (aux alentours du premier juin), un événement égaye la vie des Hulsétiens : la présence de brocanteurs sur les voies anime la journée.

Cette manifestation est chaque année organisée par l'association l'école des livres dont l'objet est de permettre l'accession à la lecture à tous et en particulier aux enfants du groupe scolaire Louis Waechter.

L'ensemble des fonds récoltés lors de cette journée est utilisé comme suit : environ 10% à l'organisation de la brocante suivante et tout le reste pour l'aménagement de la bibliothèque de l'école et des projets s'y rattachant. Les bénévoles composant l'association sont des parents d'élèves (actuels ou anciens) et de professeurs des écoles du groupe scolaire. L'adhésion est gratuite. Les membres organisent les différents projets autour de la bibliothèque, la brocante et cette année proposent un projet de réaménagement de la bibliothèque.

Date de la brocante 2015 : dimanche 7 juin 2015

Vous pouvez nous contacter sur :

labrocante.ecoledeslivres@gmail.com

Un site internet est en cours de création



Toute l'équipe des bénévoles vous donne rendez-vous le 20 Juin 2015, place de la Mairie, pour la 4^{ème} édition de la fête de la musique, à partir de 19 heures (restauration et boissons prévues).

Vous souhaitez rejoindre notre équipe ou participer, n'hésitez pas à nous contacter au **01 64 25 91 23**

Festi'Val Bréon 2015

Après le succès de la 3^{ème} édition ayant rassemblé près de 5200 spectateurs à La Houssaye-en-Brie l'année dernière, l'aventure culturelle du Val Bréon se poursuit.



Le Festi'Val Bréon organisé par L'Attrape Théâtre et la Communauté de Communes du Val Bréon se déroulera du 29 mars au 19 avril prochain sur la commune de Presles-en-Brie (en face de la Médiathèque).

Durant toute la période du Festival, venez découvrir ou redécouvrir cette expérience pour le moins originale : assister à des spectacles pluridisciplinaires sous un chapiteau de 250 places installé spécialement pour l'occasion, et cela gratuitement.

Au programme, des propositions toujours plus riches et ouvertes à des domaines artistiques variés (danse, chant, musique, théâtre...) avec :

- "Folie douce et mèche électrique", un spectacle en musique et en chansons de Bretelle et Garance
- "Grandir" par l'Attrape Théâtre
- "Le carrousel des moutons", représentations très poétiques de la Compagnie d'Irque et Fien
- "Les Fourberies de Scapin" mis en scène par Christophe Thiry
- "À nos Amours !", un spectacle présenté par les talents du territoire
- ".COM.", par les Artist'o con tempo de la Compagnie Phicel et les Ados comédiens des Amis de la Houssaye
- "Six stages d'initiation au spectacle"
- "Deux spectacles pour l'ensemble des écoles du Val Bréon"



INFORMATIONS PRATIQUES

Les représentations et les stages sont gratuits. Sur réservation.

Informations et réservations :

01 64 51 33 24

ou a.tombette@valbreon.fr

ou Site internet : www.valbreon.fr

SIAEPA région de La Houssaye en Brie

Ce syndicat regroupe les communes de CREVECŒUR-EN-BRIE, LA HOUSSAYE-EN-BRIE, MARLES-EN-BRIE, LES CHAPELLES-BOURBON.

Lors du comité syndical du 23 janvier 2015, l'ensemble des délégués ont voté pour une augmentation du prix de l'eau, de 1,25 € à 1,31 € et le prix de l'assainissement passera de 1,59 € à 1,67 €.

Le coût de l'eau assainie pour une consommation de 120 m³ revient à 4,25 € TTC (redevances de l'Agence de l'eau incluses).

Ce prix reste toujours inférieur à la moyenne Seine et Marne qui se situe entre 4,55 € et 4,75 €.

Dernièrement le SIAEPA a procédé aux travaux de remise à niveau des 10 plaques d'égouts de l'avenue du Général Leclerc.

Les travaux prévus prochainement sur le territoire du Syndicat :

- L'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement incluant le zonage du réseau d'eaux pluviales, l'étude commencera à compter du 1^{er} mars 2015. La société

Test Ingénierie a été choisie lors du marché public. Cette étude durera jusqu'à février 2016.

- La réhabilitation du château d'eau dit "le Billard" situé sur la commune de La Houssaye, les travaux débuteront fin avril début mai 2015.
- La sectorisation du réseau d'eau potable servira à suivre le bon fonctionnement en temps réel de notre réseau.



Petit rappel important :
Les serpillères jetées dans les égouts gênent l'écoulement des eaux usées, colmatent les collecteurs et abîment les pompes de relèvement qui devront être changées (coût financier). De plus les serpillères sont retirées manuellement par les agents (risque sanitaire).



Récupération de bouchons

Pour l'année 2014, la mairie de La Houssaye en Brie a collecté 1 tonne 500 de bouchons pour le CMPA de Neufmoutiers avec

l'association "Handi-cap Prévention" pour l'opération "ROULEZ PETITS BOUCHONS".

- Permet d'acheter des fauteuils roulant.
Emplacement "récupérateur" : dans le hall de la mairie.

Merci d'avance de votre collaboration

BOUCHONS ALIMENTAIRES : Nutella (sans carton à l'intérieur), Nesquik, Benco etc. Capsule plastique du Kinder surprise, Lait concentré, mayonnaise, ketchup, yoplait, moutarde, Nescafé, eau, lait, soda, jus de fruits, bouchons de lait poudre bébé etc.

PRODUITS MENAGERS : Assouplissant, eau de javel, Mr Propre, etc. cirage, produits vaisselle, produits lave-vaisselle, vitres ; lessives etc.

SALLE DE BAIN : Dentifrice, shampoing, savon liquide, laque, déodorant, mousse à raser, gel douche etc.

AUTRES BOUCHONS : Feutres, colle, marqueurs, peinture, boîte de pellicule photos tubes d'homéopathie etc.
Peu importe la forme et la couleur. Pensez juste à les nettoyer et à enlever les corps étrangers (Carton, papier etc.)

BOUCHONS INTERDITS : Bouchons de médicaments, Bouchons d'huile, bouchons de métal et de liège. Merci.

Plastiques autorisés :

Logos des différents plastiques autorisés :



Emplacement "récupérateur" : dans le hall de la mairie.

Merci d'avance de votre collaboration

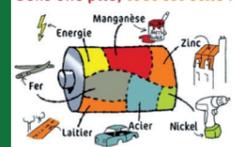
RECYCLAGE

Ne jetons plus valorisons

Dès janvier, vous pourrez déposer en Mairie, dans les bornes prévues à cet effet :

- Vos Cartouches d'encre LVL
- Piles (corépile)
- Ampoules

Dans une pile, tout est utile !

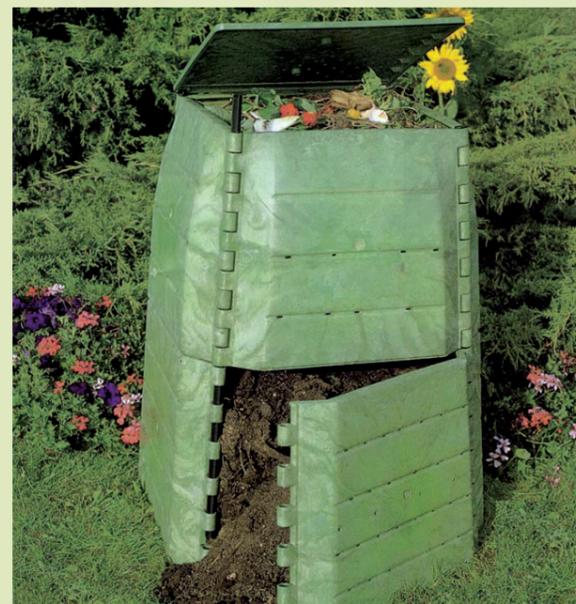


Grâce à certains programmes de collecte de cartouches vides, LVL soutient financièrement Enfance et Partage.



La prévention des déchets

La Houssaye-en-Brie "Village Pilote"



• Au niveau des Scolaires

La sensibilisation au gaspillage alimentaire à l'école primaire. Le SMITOM est intervenu au sein de la restauration scolaire de la Houssaye-en-Brie. Cette opération s'est déroulée en plusieurs phases.

Phase 1 : Observation du comportement des élèves durant le temps du déjeuner et de l'organisation du service de restauration.

Phase 2 : Réalisation d'une campagne de pesée des restes alimentaires tous les midis pendant une semaine (en différenciant bien les restes dans les assiettes aux restes non servis).

Phase 3 : Intervention devant les enfants pour discuter des causes du gaspillage alimentaire et identifier la ou les définitions qu'ils en donnent.



PRESENTATION DU SMITOM NORD SEINE ET MARNE

Le SMITOM Nord Seine et Marne est le syndicat intercommunal en charge du traitement et de la valorisation des ordures ménagères des 184 communes du Nord Seine et Marne.

Depuis juin 2012, le SMITOM est engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) qui vise à réduire la production de déchets sur son territoire de 7% d'ici à 2017. A ce titre le syndicat met en œuvre un certain nombre d'actions, auprès de publics divers, de manière à accompagner ses collectivités adhérentes et les administrés qu'elles représentent dans une démarche de réduction de la production de déchets.

INTRODUCTION

Pour atteindre les objectifs fixés par le PLPD, le SMITOM doit constituer des partenariats avec des acteurs multiples et variés et en premier lieu avec ses communes et communautés de communes adhérentes. Ainsi, devant l'intérêt qu'ont présenté les élus de la commune de la Houssaye-en-Brie pour les actions de prévention des déchets, le SMITOM a décidé de les accompagner dans la mise en place de ces dernières.

Les actions envisagées conjointement par les élus de la commune et les équipes du SMITOM ainsi que les modalités de leur mise en place :



Puis, avec les enfants volontaires, création d'affiches illustrant le gaspillage alimentaire. La création des affiches s'est faite sur deux jours pour permettre aux enfants de les terminer.

Phase 4 : Réalisation d'une seconde campagne de pesée. Pour la durée de l'opération, une colonne à pain a été installée dans la cantine afin de visualiser le pain qui n'a pas été consommé.

Suite à cette opération, des composteurs seront fournis et installés par le SMITOM de manière à ce que la part compostable des restes alimentaires puisse y être déposée.

"Félicitations aux enfants ainsi qu'à l'équipe d'animation pour leur implication exemplaire !"

• Au niveau de la commune : Le stockage des composteurs au sein des locaux de la Mairie

Depuis 2000, le SMITOM est engagé dans une politique de promotion du compostage individuel en habitat pavillonnaire. Dans le cadre de la réalisation de son programme local de prévention des déchets, le syndicat souhaite redynamiser cette action en s'appuyant sur ses différents partenaires et notamment ses collectivités adhérentes.

Jusqu'alors, les composteurs étaient à retirer dans les locaux du SMITOM situés à Monthyon. Or, le territoire couvert par le SMITOM est vaste et les distances entre le siège du syndicat et leur domicile est parfois importante pour les administrés. Cet éloignement géographique peut donc constituer un frein.

La Houssaye-en-Brie envisage donc de stocker un certain nombre de composteurs afin d'en faciliter le retrait par les administrés de la commune.

L'installation d'un site de compostage communal

Les élus de la commission développement durable envisagent la mise en place de composteurs communaux afin d'éliminer tout ou partie des déchets verts produits sur la commune. Ces équipements seront fournis gratuitement et installés par le SMITOM. Le syndicat assurera également la formation des agents qui seront amenés à les utiliser.

La mise en place d'un poulailler communal

Les membres de la commission développement durable ont évoqué leur souhait de mettre en place un poulailler communal accessible pour tous les habitants de la Houssaye-en-Brie. Cette dizaine de poules pourrait ainsi permettre d'éliminer de façon originale une grande partie des restes alimentaires de la cantine scolaire.

Le SMITOM propose donc de participer financièrement à l'achat des poules et d'un certain nombre d'équipements nécessaires à leur bien-être (mangeoire, abreuvoir, ...)

Le poulailler n'est pas encore mis en place mais devrait l'être prochainement

- **Au niveau des familles :**
Participation des familles "foyers témoins"



Un "foyer témoin" est une famille, un couple ou une personne seule qui accepte, sur une période d'au moins 6 mois, de mesurer la quantité de déchets qu'il produit avant et après la mise en place d'un certain nombre d'actions de prévention des déchets. Ceci permet de montrer par l'exemple qu'il est possible de réduire sa production d'ordures ménagères par la mise en place de gestes simples au quotidien.



Le SMITOM fournira à chaque foyer engagé dans l'action le matériel nécessaire ainsi qu'un peson digital de manière à ce que ces derniers puissent peser facilement leurs sacs poubelle. Les foyers pèseront leurs sacs poubelle sans changer leurs habitudes pendant deux mois.

Puis, les foyers mettront en application les gestes de prévention qu'ils auront choisis : le compostage (3 foyers

ou plus), les poules et le poulailler (3 foyers maximum) ou l'autocollant STOP PUB (nombre de foyers non limité).

Le début de l'opération est envisagé pour le mois de mars pour une durée totale de 6 mois minimum. Un premier



bilan de cette opération aura lieu à l'occasion de la journée des solidarités qui se tiendra le 19 septembre 2015. Si les foyers volontaires le souhaitent, les pesons pourront être prêtés quelques mois supplémentaires.

Certains foyers se sont déjà portés volontaires suite à l'appel lancé lors du dernier flash infos et débiteront l'opération mi-mars. L'opération reste néanmoins ouverte en fonction du matériel disponible.

Contact :

Pour plus d'informations concernant les actions évoquées, n'hésitez pas à contacter : mairie@lahoussayeenbrie.fr

Carte Déchetterie

Le système de délivrance des nouvelles cartes d'accès en déchèteries a été modifié depuis le 1^{er} janvier 2014. Afin de vous procurer votre nouvelle carte d'accès, vous devez remplir la demande d'accès et transmettre l'ensemble des pièces demandées au SMITOM. Ce dépliant est disponible en Mairie ainsi qu'en déchèterie.



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPT. 2014

Après accord du Conseil Municipal, il est rajouté le point suivant à l'ordre du jour : Journée pédagogique du 13 octobre 2014.

Enfance : Journée pédagogique du 13 octobre 2014

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche a décidé d'organiser une large concertation des équipes pédagogiques dans le cadre d'un projet de socle commun de connaissances. Dans l'académie de Créteil, cette consultation se tiendra le lundi 13 octobre matin, ainsi, les élèves de maternelle, de cours élémentaire et de collège n'auront pas cours cette matinée.

Cette fermeture pose des difficultés d'organisation pour les parents et pour les communes. M. le Maire a fait lecture d'un courrier qu'il a adressé le 26 septembre 2014 à la médiatrice du Ministère de l'Education Nationale.

Une réflexion va être menée dans les prochains jours afin de finaliser un dispositif d'accueil pour les familles ne pouvant s'organiser pour la garde de leur enfant. Une information sera faite auprès des parents.

Intercommunalité :

Evolution et transferts de compétences envisagées

Transfert automatique de la compétence des P.L.U. aux intercommunalités : Au 27 mars 2017, la communauté de communes qui n'est pas compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) le devient automatiquement sauf si, dans les 3 mois précédant le 27 mars 2017, au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. Dans ce cas, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Des discussions sont actuellement en cours au sein du Conseil Communautaire du Val Bréon sur le transfert de cette compétence. En cas de transfert, les communes risquent de perdre leurs prérogatives en matière d'urbanisme et par là même, une approche fine sur l'architecture du village. Toutefois, celui-ci permettrait de réaliser des économies concernant les heures effectuées par le personnel communal en charge de l'urbanisme et d'avoir une réflexion plus large sur l'urbanisation du territoire de la CCVB.

Les délégués communautaires de la commune ont proposé qu'un débat ait lieu au sein de chaque Conseil Municipal des communes de la Communauté de Communes du Val Bréon (C.C.V.B.). Le Président de la C.C.V.B. a proposé qu'un "expert" vienne présenter les impacts d'une telle décision. La réflexion se poursuit au sein du Conseil Communautaire.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle que l'instruction des dossiers d'urbanisme, qui se fait à ce jour par la Direction Départementale des Territoires, doit être transférée aux communes au 1^{er} juillet 2015. M. le Maire s'est investi au sein de la Communauté de Communes du Val Bréon pour que cette instruction soit faite par un agent recruté par la C.C.V.B. Un groupe de travail a été constitué, M. DURAND, adjoint en charge de l'urbanisme de la commune, en assurant le pilotage.

Schéma régional de coopération intercommunale : Le schéma régional de coopération intercommunale est prescrit par l'article 11 de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, qui prévoit la création d'intercommunalités d'un seuil minimal de 200 000 habitants. Cela concerne les intercommunalités dont le siège social est localisé dans l'unité urbaine de Paris, en grande couronne (Essonne, Seine-et-Marne, Val d'Oise et Yvelines).

Une commission régionale de la coopération intercommunale (composée de 84 membres, dont 79 élus désignés par les Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI) de 4 départements de la grande couronne) a été installée le 28 août dernier. Un projet de schéma a été présenté lors de cette installation.

Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés par le projet de schéma ont été officiellement consultés et disposent de 3 mois pour rendre leur avis. Avant le 28 février 2015, le schéma régional de coopération intercommunale devra être adopté par la commission régionale et arrêté par le Préfet de la région Ile de France, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Dans le schéma envisagé, la Communauté de Communes du Val Bréon se rapprocherait de :

- la Communauté de Communes Les Portes Briardes Entre Ville et Forêts : 5 communes adhérentes représentant environ 45 000 habitants (Ozoir-la-Ferrière, Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Tournan-en-Brie)
- la Communauté de Communes et la Communauté de la Brie Boisée : 5 communes adhérentes représentant environ 6 000 habitants (Favières-en-Brie, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis).

Cette proposition de rapprochement soulève un problème de représentativité de la C.C.V.B. au sein de nouvelle structure, le nombre de délégués communautaires dépendant directement du nombre d'habitants (rappel : CCVB environ 16 500 habitants, Brie Boisée, 6 000 habitants et Porte Briarde 45 000 habitants). Après débat, le Conseil Communautaire a émis un avis défavorable à ce rapprochement mardi 23 septembre dernier.

Par ailleurs les délégués communautaires de la commune se sont engagés, d'une façon générale, à défendre les intérêts communaux et à recueillir l'avis du conseil municipal pour s'y référer sur les sujets engageant l'avenir de la commune et de la CCVB.

SMICTOM : Collecte des déchets au lotissement du Grand Tremble

Un courrier a été adressé le 6 septembre 2014 aux habitants du lotissement du Grand tremble concernant la mise en place d'un point de collecte unique des ordures ménagères à l'entrée du lotissement.

Cette décision du SMICTOM fait suite :

- au fait que la place centrale et la voirie la contournant appartient au domaine privé et que le SMICTOM et la commune ne peuvent intervenir sur le domaine privé
- à la difficulté de passage du camion de ramassage en raison du stationnement gênant de divers véhicules
- des plaintes reçues en mairie suite à ses non ramassages
- de plaintes concernant la dégradation de la place centrale par le camion de ramassage.

La séance est suspendue de 21h10 à 21h17 afin de permettre aux habitants du Grand Tremble présents de s'exprimer.

M. le Maire va organiser prochainement une réunion avec les habitants du Grand Tremble.

Bâtiments communaux :

Demandes du Football Club de La Houssaye

Par courrier du 15 juillet 2014, le Football Club de La Houssaye a souhaité que soit inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal les demandes suivantes :

- Changement du nom du stade municipal en "Stade municipal TRICERRI"
- Mise en place d'une plaque commémorative pour M. Johannes TRICERRI sur la façade des vestiaires du stade municipal.

Après débat au sein du Conseil Municipal, un avis favorable est donné pour la mise en place d'une plaque commémorative. Le choix de la dimension, de l'emplacement et du mode de pose se feront après consultation de la mairie.

TAP : Premier compte-rendu :

Il a été mis en place les Temps d'Activité Périscolaires (T.A.P.) depuis la rentrée les, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30. 21 activités différentes sont proposées aux enfants.

Le premier bilan montre que, sur l'heure de T.A.P., seulement 20 mn sont consacrés réellement à l'activité. Par ailleurs, les enfants n'ayant pas de récréation avant les T.A.P., ils sont très agités. Après sollicitation de M^{me} GOBARD, M^{me} ALCINDOR, l'inspectrice de l'académie de Créteil a refusé de mettre en place une récréation de 15h à 15h30.

Les enfants sont satisfaits des activités offertes. Pour la rentrée prochaine, il sera proposé deux T.A.P. de 1h30 afin de consacrer plus de temps à chaque activité.

Conventions d'objectifs :

La mise en place des T.A.P. a nécessité de faire appel à des intervenants extérieurs afin de renforcer le personnel communal et de proposer aux enfants des activités manuelles, culturelles et sportives variées et gratuites pour les familles.

M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de ses délégations, il a signé les conventions de partenariat avec Anim'et Ludo (pour les ateliers conte, relaxation et expression corporelle) et avec Delphine CANDITO (pour un atelier création mode).

Ressources humaines :

Modification du temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe : La mise en place des T.A.P. a nécessité un nouvel aménagement des horaires de travail des agents d'entretien et de restauration scolaire (salles supplémentaires à nettoyer).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à 28h75 au lieu de 28h à compter du 1^{er} octobre 2014.

Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe : Pour remplacer le garde champêtre, le recrutement d'un agent technique spécialisé dans l'entretien des bâtiments vient d'être réalisé. Il prendra ses fonctions le 1^{er} octobre 2014. Pour finaliser ce recrutement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour :

- la suppression d'un emploi de garde champêtre chef
- la création d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- le versement de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture avec un coefficient 1.

SDESM :

Convention financière pour la borne de recharge des véhicules électriques : Suite à la délibération du 19 décembre 2013 concernant l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques / hybrides, M. le Maire a signé la convention financière avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).

Programmation d'effacement des réseaux en 2015 : L'enfouissement des réseaux du Chemin de Chantepie s'est achevé cet été. Un chiffrage de la réfection de la voirie va être fait pour des travaux à réaliser en 2015 et/ou 2016.

Suite à la délibération du 16 juin 2014, approuvant le programme de travaux et les modalités financières pour la Sente de la Butte Verte, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le commencement des travaux en avril 2015 et le paiement d'un acompte en mai 2015. Cette opération sera à inscrire au budget primitif de 2015.

SYAGE : Adhésion nouvelle collectivité

Le Syndicat Mixte du Ru d'Yvron (S.M.R.Y.) a souhaité adhérer au Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres (S.Y.A.G.E.) pour la compétence "mise en œuvre du S.A.G.E."

Le Comité Syndical du SYAGE a approuvé cette adhésion par délibération du 24 juin 2014.

Conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante de chaque collectivité

ou EPCI membre du SYAGE dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Comité Syndical pour se prononcer sur l'adhésion de cette nouvelle collectivité ou la modification des statuts du SYAGE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'adhésion du S.M.R.Y.

Finance :

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : La Préfecture de Seine-et-Marne a notifié par courrier du 1^{er} août 2014, le montant qui sera prélevé par le Directeur Départemental des Finances Publiques de Seine-et-Marne au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.).

Sachant qu'il a été budgété 11 460.00 € et qu'il a été notifié un montant de 19 010.00 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le budget primitif comme suit :

- 7 550.00 € au compte 73925.
- 7 550.00 € au compte 73111.

Taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de deux ans : Depuis la loi de finances 2013, les impositions dues au titre de 2013, les logements vacants peuvent être assujettis à la taxe d'habitation lorsqu'ils sont vacants depuis plus de deux ans (au lieu de cinq ans précédemment).

Sont concernés les logements à usage d'habitation (appartements ou maisons) vacants depuis plus de 2 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

La décision est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Taxe de séjour : Les communes ont la faculté d'instituer une taxe de séjour au réel (due par les résidents occasionnels) ou au forfait (par les logeurs ou hôteliers). Les modalités de la taxe sont fixées par une délibération du Conseil Municipal : période d'imposition (dates de la saison touristique), nature des hébergements, tarifs... Les hébergements taxés sont pour la commune, les chambres d'hôtes. La taxe pour les chambres d'hôtes peut être comprise entre 0.20 et 0.40 € par personne et par nuitée pour la taxe au réel, à laquelle s'ajoute la taxe additionnelle de 10% du Département de Seine-et-Marne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'instauration de la taxe de séjour au réel pour les touristes de passage à 0.44 € par personne et par nuit, taxe départementale incluse.

Demande de subvention de la bibliothèque sonore de Meaux : Par courrier du 11 septembre 2014, la bibliothèque sonore de Seine-et-Marne - Meaux sollicite une subvention communale. Cette bibliothèque met à disposition des audiocassettes. Les bénéficiaires du service rendu par les bibliothèques sonores étaient initialement les aveugles et les mal voyants. Depuis le 15 décembre 2009, les bibliothèques sont associées au service public de la lecture et de la culture au bénéfice des personnes empêchées de lire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le versement d'une subvention de 100 €.

QUESTIONS DIVERSES

A - Don du sang

Le 23 septembre, la collecte de sang a permis à l'Etablissement Français du Sang (E.F.S.) d'effectuer 86 prélèvements (96 personnes se sont présentées, dont 20 nouveaux donneurs). L'E.F.S. remercie M^{me} RAUT, les élus et les agents communaux pour l'organisation de cette collecte. La commune se propose de réitérer cette collecte l'année prochaine.

La séance a été interrompue de 22h25 à 23h30 afin de permettre à M. Glavier Christian de donner des chiffres détaillés sur cette journée.

B - Poursuite en Conseil d'Etat

Un administré a attaqué l'arrêté de refus de son permis de construire. La décision de M. le Maire a été confirmée en première instance et en Cour d'Appel. L'administré a fait un pourvoi en Conseil d'Etat le 28 février 2014. Toutefois, l'administré n'ayant pas présenté de mémoire complémentaire dans les délais, le Conseil d'Etat a donné acte au désistement d'instance le 1^{er} août 2014.

C - Marché public pour l'assurance des risques statutaires

Le contrat avec les prestataires arrivant à échéance le 31 décembre 2014, un marché public à procédure adaptée va être lancé dans les prochains jours afin de permettre à la commune de se faire rembourser une partie des traitements versés aux agents en cas de maladie.

D - Arrêtés de mutation des personnels enseignants

M. le Maire fait lecture d'un courrier de l'académie de Créteil reçu le 22 septembre 2014, concernant les opérations annuelles de mutation des personnels enseignants affectés au Groupe Scolaire Louis Waechter.

E - Sens de circulation rue des Charmilles

M. le Maire a été sollicité par des habitants de la rue des Charmilles pour la mise en place d'un sens giratoire afin d'augmenter la sécurité des habitants et fluidifier la circulation. La commission "Travaux - Voirie" va se réunir prochainement pour faire des propositions et, à l'issue de sa réflexion, une concertation avec les habitants sera réalisée.

F - Vidéosurveillance

La Communauté de Communes du Val Bréon, sur demande de la gendarmerie, propose de mettre en place un système de vidéosurveillance sur le territoire intercommunal. Il s'agit d'un système d'enregistrement, consulté uniquement sur réquisition d'un juge. La gendarmerie et la C.C.V.B. prennent tout en charge. A ce jour, 8 communes de l'intercommunalité ont répondu favorablement. Après débat, le Conseil Municipal décide de s'inscrire dans cette démarche. M. le Maire doit se rapprocher de la gendarmerie pour déterminer le nombre de caméra et leur emplacement.

G - Syndicat mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM)

Un véhicule du SMICTOM a été vu par un élu en train d'entreprendre une manœuvre dangereuse et très perturbante pour la circulation sur la nationale 36 (arrêt complet des véhicules qui suivaient). Un courrier relatant les faits va être adressé dans les prochains jours au SMICTOM.

H - GRDF

GRDF déploie actuellement la télé relève des compteurs. Dans ce contexte, des points hauts de transmission des données sont recherchés sur les communes.

Après débat, le Conseil Municipal ne souhaite pas mettre à disposition un point haut de transmission des données sur la commune.

I - Route Départementale 436

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un courrier a été adressé le 19 septembre à M^{me} BONNIN, directrice de l'Agence Routière Territoriale, afin de lui demander les dates d'intervention de ses services pour l'aménagement de la route départementale 436. Il est envisagé de tracer une ligne blanche continue en résine séparant les deux voies, d'aménager une chicane à l'approche des premières maisons en venant de la nationale 36, d'aménager les abords de la route et de poser des radars pédagogiques.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOV. 2014

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal a observé une minute de silence en hommage à M. Walter TIMMERMANS,

Adjoint au Maire sous le mandat de M. André Gérard, pour son engagement au service de la commune.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte de modifier l'ordre du jour de la séance de la manière suivante :

- Rajout d'un point "Ressources humaines : Régime indemnitaire des agents communaux"

Route Départementale 436

M. le Maire fait un rappel des échanges avec l'Agence Routière Territoriale (A.R.T.) concernant les problèmes de sécurité sur la route de Meaux. Mme BONNIN, directrice de l'ART de Chailly-en-Brie s'était engagée en juillet dernier à réaliser les travaux suivants :

- Traçage d'une ligne blanche continue en résine séparant les deux voies en remplacement de la ligne discontinue actuelle
- Etude d'installation d'une chicane à l'approche des premières maisons en venant de la Nationale 36 pour réduire la vitesse dans les deux sens de circulation
- Pose de deux radars préventifs.

Malgré les engagements sur la réalisation d'une première phase de travaux d'ici fin 2014, l'ART n'a engagé aucun travaux.

M. le Maire fait lecture d'un courrier adressé ce jour à M^{me} BONNIN, déplorant que cette situation n'évolue pas dans le sens de la sécurité des riverains. La copie de ce courrier va être adressée à M^{me} la Sous-Préfète et aux riverains de la route de Meaux dans les prochains jours.

Il a également rappelé à M^{me} Bonnin que la commune était toujours dans l'attente depuis plusieurs mois de l'avis de l'A.R.T. concernant le plan de stationnement du centre-village.

Intercommunalité : Schéma régional de coopération

intercommunale d'Ile de France

Le projet de schéma de l'intercommunalité en grande couronne, présenté par le Préfet de région en Commission Régionale de Coopération Intercommunale le 5 septembre dernier, modifie les Communautés de Communes de Seine-et-Marne.

La totalité des délégués communautaires du Val Bréon s'est prononcée contre cette nouvelle carte des Intercommunalités. Après présentation d'un rapport présenté par M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne un avis défavorable sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale du 28 août 2014 reçu en mairie le 8 septembre 2014

- décide de participer pleinement aux débats menés par la Communauté de Communes du Val Bréon sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale afin que celle-ci propose un projet alternatif à celui retenu par le représentant de l'Etat.

SIAEPA : Transfert de la compétence transport des Eaux Sud Parisien au SMIAEP de la Région de Tournan en Brie

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de La Houssaye-en-Brie (S.I.A.E.P.A.) dont fait partie la commune a signé une convention le 17 juin 2011 pour la fourniture d'eau en gros par la société Eau du Sud Parisien (E.S.P.). Le S.I.A.E.P.A. faisant partie du groupement d'interconnexion de la Brie Centrale et doit dans ce cadre, il lui est demandé d'adhérer au Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Tournan-en-Brie (S.M.I.A.E.P.) pour la compétence transport d'eau potable de l'Eau du Sud Parisien. En vertu de l'article L5212-32 du Code général des collectivités territoriales, l'adhésion d'un syndicat à un établissement public de coopération intercommunale est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des communes adhérentes au syndicat.

Le S.I.A.E.P.A. demande donc à La Houssaye de délibérer sur ce transfert de compétence.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le S.I.A.E.P.A. à adhérer au S.M.I.A.E.P. de la région de Tournan-en-Brie pour la compétence "Transport" pour l'eau potable des Eaux Sud Parisien.

Associations

Subventions PASS'ASSOC : Par délibération du 19 juin 2012, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer une subvention spécifique intitulée "PASS'ASSOC" et à adopter le règlement.

Ce dispositif a pour double objectif d'une part de dynamiser les inscriptions dans les associations du village en aidant financièrement les familles qui inscrivent un ou plusieurs enfants à au moins deux activités et d'autre part de permettre aux associations un surcroît d'adhésions.

Il permet d'obtenir une réduction tarifaire par enfant âgé de 16 ans au plus de 40.00 € à l'occasion de la deuxième inscription à une activité. Au regard des formulaires PASS'ASSOC reçus à ce jour, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser :

- Aux Amis de La Houssaye : 200.00 € pour 5 Pass'Assoc reçus
- A Anim et Ludo : 440.00 € pour 11 Pass'Assoc reçus
- Au Dojo Aïkido : 40.00 € pour 1 Pass'Assoc reçus
- A la Compagnie Phicel : 80.00 € pour 2 Pass'Assoc reçus
- Au Tennis Club : 240.00 € pour 6 Pass'Assoc reçus

Demands du Football Club de La Houssaye : Le Football Club de La Houssaye a demandé à ce que soit réalisé un éclairage suffisant sur le stade de foot afin de permettre de faire les entraînements en hiver. Un courrier va être adressé par M. le Maire au Football Club de La Houssaye précisant qu'une réflexion sur l'éclairage du "complexe sportif" (Stade de foot, terrain multisports et terrains de tennis) aura lieu en 2015 à l'occasion des travaux d'enfouissement de réseau programmés en 2016 sur la route de Coulommiers.

M. le Maire rappelle que la commune soutient financièrement les associations que, dans le cas où celles-ci souhaitent voir améliorer les infrastructures qu'elles utilisent, il leur est possible de leur côté de chercher des subventions auprès de leur fédération pour, par exemple, porter leur projet devant le Conseil Municipal.

Demande de l'Association des Parents d'élèves : L'Association des Parents d'Elèves de la commune (AIEPH) a fait une demande de prise en charge de leurs photocopies couleurs ou, à défaut, d'une subvention accordée par la Mairie. La "commission Associations" préconise d'appliquer le même tarif pour les photocopies couleurs que pour toutes les associations hulsétiennes et propose à l'AIEPH de faire une demande de subvention au Conseil Municipal.

Projet Club d'anglais : Lors du précédent mandat, il était envisagé la mise en place de cours d'anglais afin de proposer à des jeunes hulsétiens (à partir de la 6^{ème}) une heure d'anglais oral sous forme de conversations ludiques autour de sujet d'actualité afin de les familiariser avec la langue. La volonté de la commune était que cet atelier soit accessible à tous (5 euros maximum par heure). Ce projet ne pouvant pas être mis en place par les services communaux, il a semblé pertinent de se tourner vers une association. Une demande a été faite en ce sens à l'association Anim'et Ludo. Une assistante anglaise venant d'être trouvée et l'association Anim'et Ludo acceptant de porter ce projet, les ateliers vont pouvoir être mis en place à partir de janvier 2015, les préinscriptions se feront courant décembre. Le Conseil Municipal est informé qu'en cas de déficit sur cet atelier, il conviendrait de prévoir au budget 2015, le montant du déficit correspondant (normalement 150.00 € si seulement 6 inscriptions par cours).

Acquisition de matériel mutualisé communal : Plusieurs associations ont exprimés le souhait que la commune acquière une friteuse et une crêpière à gaz et de mutualiser ce matériel entre la commune et les associations communales. Cet investissement permettrait de palier les problèmes d'hygiène, de disponibilité et de pannes récurrentes du matériel mutualisé de la Communauté de Communes du Val Bréon. Cet investissement sera éventuellement envisagé lors du vote du budget 2015.

Demande diverse : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier anonyme a été reçu en mairie le 25 octobre 2014 concernant les nuisances sonores du terrain multisports en soirée du fait du

positionnement du terrain multisports et de son éclairage tardif. Concernant l'emplacement, il précise que celui-ci à été déterminé par la présence de la route à proximité, ce qui permet aux forces de l'ordre d'avoir la vision de ce qui s'y passe, et que positionner ce terrain dans un endroit différent aurait facilité les trafics en tous genres.

Concernant son éclairage, il précise qu'une entreprise d'électricité sera sollicitée afin de régler plus précisément l'heure d'extinction de celui-ci à une heure raisonnable.

Communication : Panneau d'affichage numérique

M.ISEL, en charge de la commission "Communication-Information" propose au Conseil Municipal d'acquérir un panneau d'affichage numérique. Son emplacement suscitant débat, le Conseil Municipal demande à la commission de faire une proposition visuelle d'un ou plusieurs emplacements, en se rapprochant notamment des entreprises proposant ce produit pour leur demander plusieurs simulations visuelles, cela dans la mesure où elles en ont l'habitude.

Ressources humaines

Adhésion aux prestations proposées par le centre de Gestion de Seine-et-Marne : Le Centre de Gestion propose des prestations dans le domaine des ressources humaines qui facilitent la gestion des carrières par la Commune. Il envoie les tableaux d'avancement de grade et d'échelon en début d'année pour le passage en Commission Administrative Paritaire (instance de validation des avancements de grade et d'échelon). A l'issue de cette commission, le Centre de Gestion transmet des propositions d'arrêtés pour chaque agent concerné.

Concernant la médecine préventive, le Centre de Gestion mandate un médecin de prévention qui assure les visites annuelles de contrôle d'aptitude des agents titulaires et non titulaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer aux prestations suivantes :

- prestation avancement d'échelon : 30.00 € /an
- prestation avancement de grade : 30.00 € /an
- prestation de service de médecine préventive : 88.00 € par agent examiné

Ces prestations spécialisées représentent d'une part un allègement de la charge de travail du secrétariat de la Mairie ainsi que l'assurance d'éviter toute erreur dans le traitement des dossiers.

Régime indemnitaire des agents communaux : La délibération du 9 avril 2014 comportait une erreur sur le montant de l'indemnité d'exercice des missions de Préfecture pour la filière administrative. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rectifier les montants de cette indemnité comme suit :

- Rédacteur principal de 1^{ère} classe : 1 492.00 €
- Adjoint administratif de 1^{ère} classe : 1 153.00 €
- Adjoint administratif de 2^{ème} classe : 1 153.00 €

Finance

Taxe sur les terrains nus devenus constructibles (à payer par le vendeur du(des) terrain(s) nus : L'article 20 de la loi portant engagement national pour le logement (loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006) codifiée à l'article 1529 du Code général des impôts, permet aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ou un document en tenant lieu, dans une zone urbaine ou à urbaniser ouverte à l'urbanisation.

Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

La taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Le taux de la taxe est fixé aux 2/3 de 10 % du prix de cession (ce qui correspond à un taux réel de 6.66 %)

Cette taxe ne s'applique pas dans les cas suivants :

- lorsque le prix de cession tel que défini à l'article 150 du Code général des impôts est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition.
 - lorsque les terrains ont été classés constructibles depuis plus de 18 ans
 - lorsque le prix de cession est inférieur ou égal à 15 000 euros
 - lorsque les terrains constituent des dépendances immédiates et nécessaires de l'habitation principale des cédants ou de l'habitant en France des non-résidents
 - lorsqu'une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation
 - lorsque les terrains sont échangés dans le cadre d'opérations de remembrements ou assimilés
- Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles
 - d'appliquer cette délibération aux cessions réalisées à compter du premier jour du troisième mois qui suit la date à laquelle la présente délibération est exécutoire.

Taxe d'aménagement majoré (à payer par l'acheteur désirant faire construire) : M. le Maire informe le Conseil Municipal que la taxe d'aménagement, fixée par délibération du Conseil Municipal à 5 % en date du 24 novembre 2011 peut être augmentée jusqu'à 20 % dans certains secteurs par une délibération motivée, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux de superstructure est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs.

En parallèle, le Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) est, quant à lui, un outil qui permet aux communes de signer avec le propriétaire des terrains, les aménageurs ou les constructeurs, une convention fixant le programme des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers de l'opération, ainsi que les conditions de leur prise en charge.

La commune étant engagée dans un processus de passage du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) actuel vers un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), la commission "Urbanisme" estime qu'il ne serait pas judicieux d'instaurer cette taxe, préférant à celle-ci le dispositif du P.U.P. Le Conseil municipal estime qu'il n'est donc pas nécessaire d'instaurer cette taxe.

Taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de deux ans : L'article 1407 bis du Code général des impôts a été modifié par la loi de finances pour 2013. Depuis les impositions dues au titre de 2013, les logements vacants peuvent être assujettis à la taxe d'habitation lorsqu'ils sont vacants depuis plus de deux ans (au lieu de cinq ans précédemment).

Sont concernés les logements à usage d'habitation (appartements ou maisons) vacants depuis plus de 2 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Des exonérations de cette taxe sont possibles notamment en cas de vacance involontaire, de logement occupé plus de 90 jours consécutifs au cours d'une année, de travaux importants pour rendre le logement habitable.

La base d'imposition correspond à la valeur locative du logement (la même que celle retenue pour la taxe d'habitation). Cette base ne fait l'objet d'aucun allègement. Le taux correspond au taux communal de l'année d'imposition (16.43% voté pour l'année 2014). Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de deux ans.

Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire informe que dans le cadre de la procédure d'adoption du P.L.U., une réunion publique aura lieu le samedi 13 décembre 2014 à 10 heures dans le préau de l'école, l'entrée se faisant par le 231 avenue du Général Leclerc.

QUESTIONS DIVERSES**A - Infraction aux règles d'urbanisme**

M. le Maire avait déposée en août 2012, une plainte à l'encontre d'un administré qui avait érigé une habitation sur un terrain classé en zone non constructible.

Lors de l'audience du 10 octobre dernier, le propriétaire a été condamné à verser une amende à la commune et à remettre en état les lieux dans un délai de 3 mois.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que cet administré a fait appel de cette décision, suivi par un appel incident du Ministère Public et de la Commune.

B - Téléthon

M^{me} RAUT informe le Conseil que les sommes récoltées par une association lors de la buvette du Festival'Bréon vont être reversées au Téléthon.

C - Commission "Développement durable"

Il était envisagé de s'inscrire dans la démarche de l'ADEME "Zéro déchet, zéro gaspillage". Le dossier étant complexe et le délai court, la commission a décidé de ne pas poursuivre cette démarche initiée par l'ADEME pour cette année.

Toutefois, la commune continue de s'inscrire dans une démarche de limitation du gaspillage et de meilleure gestion des déchets. Elle va notamment s'engager dans un partenariat avec le SMITOM Nord Seine et Marne pour inciter les personnes à adopter des gestes simples pour réduire sa production de déchets.

Il est possible de réduire significativement la quantité de déchets produits au sein de son domicile :

- composter les déchets verts
- donner les restes alimentaires aux poules ou autre animal de compagnie
- positionner un autocollant "STOP PUB" (disponible gratuitement en Mairie) sur sa boîte aux lettres
- déposer ses textiles usagés dans une borne de collecte.

Afin d'estimer l'impact de ces gestes sur la production de déchets et de quantifier la baisse des dépôts dans les poubelles, la commune cherche des foyers volontaires pour mettre en application ces mesures. M^{me} RAUT précise que le SMITOM fournira tout le matériel nécessaire à la réalisation de cette opération.

D - Communication - Information

Afin de compléter les bulletins communaux, la commission "Communication - Information" a élaboré une newsletter. La première sera distribuée à tous les habitants la semaine du 24 novembre.

Par ailleurs, le livret d'accueil des nouveaux habitants est en cours d'actualisation. Il devrait être disponible pour les nouveaux arrivants à partir de janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉC. 2014

Sur proposition de M. le Maire, deux points sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Demande du Syndicat Intercommunal du Collège d'Esbly
- Point sur le Plan local d'Urbanisme

Syndicat d'Electrification de Seine-et-Marne (SDESM)

Projet d'enfouissement des réseaux Sente de la Fosse au Diable : Il est envisagé la démolition du poste de transformation situé à l'angle de l'avenue du Général Leclerc et de la Sente de la Fosse au Diable et de profiter de l'occasion de ces travaux pour enfouir les réseaux de la Sente.

La démolition du poste de transformation et la création d'un poste plus petit à l'autre bout de la Sente de la Fosse au Diable côté verger est pris en charge totalement par le SDESM.

L'enfouissement des réseaux de la Sente entraînera un reste à charge pour la commune de 30 000.00 € sur un coût total de 117 000.00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au SDESM de réaliser les travaux d'enfouissement de la Sente de la Fosse au Diable et de déplacer le poste de transformation en 2015.

Communication

Panneau d'affichage numérique :

Lors du dernier Conseil Municipal, M. ISEL, en charge de la commission "Communication - Information" a proposé d'acquiescer un panneau d'affichage numérique. Son emplacement ayant suscité débat, des montages photos de mise en situation sont proposés aux membres du Conseil Municipal.

Après débat, il est envisagé d'installer le panneau numérique sur le bâtiment de l'agence postale.

Les deux prestataires retenus après les premières propositions de devis vont être contactés pour finaliser la commande et le positionnement du panneau.

Associations

Subventions PASS'ASSOC :

Au regard des formulaires PASS'ASSOC reçus à ce jour, le Conseil Municipal décide de verser :

- Football club de La Houssaye : 3 soit 120.00 € : OUI à l'unanimité
- Les Amis de La Houssaye : 1 soit 40.00 € : OUI à l'unanimité
- Aqua LH : 1 soit 40.00 € : 16 Pour et 2 abstentions
- Anim' et Ludo : 2 soit 80.00 € : OUI à l'unanimité

Finance

Décision modificative du budget primitif 2014 :

Un propriétaire a demandé à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) de récupérer le montant de la taxe d'aménagement correspondant à des travaux non effectués suite au dépôt d'un permis de construire accordé. La totalité de la taxe d'aménagement a été versée.

Cependant, les travaux n'ayant pas été effectués, il a demandé et obtenu auprès de la DGFiP le remboursement de ladite taxe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter :

- la somme de 12 568.00 € en diminution de recettes du compte 10223.
- la somme de 12 568.00 € en augmentation de dépenses du compte 10223.

Demande du Syndicat Intercommunal du Collège d'Esblly

Par courrier du 8 décembre, le Syndicat Intercommunal du Collège d'Esblly (SICES) a transmis le nom de l'élève de la commune inscrit à ce collège ainsi que la convention concernant les installations sportives mises à la disposition des collégiens, ceci afin de permettre le versement de la participation de la commune de 215,00 € pour cet élève à ce syndicat.

La commune n'ayant jamais été associée à la gestion de cet établissement et ne faisant pas partie du S.I.C.E.S., le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de refuser de signer la convention et de ne pas verser la somme de 250.00 € comme demandé par le S.I.C.E.S.

Point sur le Plan Local d'urbanisme

Une réunion publique a eu lieu le samedi 13 décembre 2014. A cette occasion, il a été exposé la réflexion de la commission "Urbanisme" sur l'extension des zones à urbaniser :

- zone IAU du Plan d'Occupation des Sols actuellement en cours le long de la Sente du Clos de la Vigne
- Friche industrielle route de Coulommiers

La commission urbanisme fait part au conseil municipal que les réflexions préalables à l'élaboration du PLU définitif sont toujours en cours.

QUESTIONS DIVERSES

A - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.)

M. le Maire a assisté le 16 décembre dernier à une réunion organisée par l'association des Maires de Seine-et-Marne sur le P.L.U.I. M. le Maire rappelle qu'au 27 mars 2017, les communautés de

communes auxquelles les communes n'auraient pas transférées la compétence urbanisme, deviendraient automatiquement compétente en ce domaine au 27 mars 2017 sauf si, dans les 3 mois précédant cette date, au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population, s'y opposent.

Une réflexion est en cours au sein de la Communauté de Communes du Val Bréon sur ce transfert de compétences, d'autant plus qu'une redéfinition des périmètres des intercommunalités est en cours dans le cadre du schéma régional de coopération intercommunal, ce qui aura un impact important sur les décisions à venir.

B - Instruction des dossiers d'urbanisme

M. le Maire rappelle que l'instruction des dossiers d'urbanisme, qui se fait à ce jour par la Direction Départementale des Territoires, va cesser à compter du 1^{er} juillet 2015. Un groupe de travail a été constitué au sein de la Communauté de Communes du Val Bréon, M. DURAND, adjoint en charge de l'urbanisme de la commune, en assurant le pilotage.

C - Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera ouvert le mercredi 31 décembre 2014 de 10 à 12 heures pour permettre les inscriptions sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2014.

D - Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres (SYAGE)

M. STEFANIK a assisté à un comité syndical le 17 décembre 2014. Les contributions des communes n'augmenteront pas pour l'année 2015 mais augmenteront pour l'année 2016.

E - Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de La Houssaye-en-Brie (S.I.A.E.P.A.)

Concernant la mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et l'étude de zonage des eaux pluviales, l'analyse des offres a permis de choisir un bureau d'études.

L'analyse des offres est en cours concernant la rénovation du château d'eau situé sur la commune de La Houssaye-en-Brie.

Concernant les habitations en assainissement non collectif, il existe une obligation de réaliser un diagnostic. Ils sont actuellement en cours pour les 78 habitations concernées, 45 ont déjà fait l'objet d'une visite.

Les tampons sur les regards de l'avenue du Général Leclerc vont être changés au premier semestre 2015.

F - Route départementale 436

M. le Maire confirme que l'Agence Routière Territoriale (A.R.T.) va réaliser, les travaux suivants :

- Traçage d'une ligne blanche continue en résine séparant les deux voies en remplacement de la ligne discontinue actuelle, dans les prochaines semaines (en fonction des conditions météorologiques)
- Création d'une chicane à l'approche des premières maisons en venant de la Nationale 36 pour réduire la vitesse dans les deux sens de circulation, courant du premier semestre.

M. STEFANIK précise qu'un chiffrage a été reçu pour les accotements de la RD 436. Un examen de la proposition va être fait lors de la prochaine commission "Travaux - Voirie".

G - Fibre optique

L'entreprise qui va prendre en charge la Délégation de Service Public (DSP) pour les travaux de fibre optique, sera désignée lors du comité syndical du 18 décembre 2014.

Sous réserve du respect du calendrier défini à ce jour, la commune devrait être équipée de la fibre optique au plus tard fin 2019.

H - Scènes rurales

M. le Maire rappelle que les 23 et 24 janvier 2015, le spectacle de danse "My Way" va être présenté au Cube dans le cadre des Scènes Rurales.

Date/horaires	Manifestation	Organisateur	Lieu
Mars 2015			
✓ Mercredi 25 mars	Carnaval	Centre de loisirs / Anim'et Ludo	Rues
✓ Samedi 28 mars	Zumba party	PHICEL	Cube
✓ Dimanche 29 mars	Elections Départementales	Commune	Cube
Avril 2015			
Samedi 4 avril à 20h	Spectacle théâtre lycéens	Les Amis de La Houssaye	Cube
Du 4 au 6 avril	Exposition artistique	Les Amis de La Houssaye	Jodelle
Dimanche 5 avril	Chasse aux œufs	Commune	Prieuré
Samedi 11 avril à 20h30	Concert RETINA	Chœur Jodelle	Cube
Dimanche 12 avril	Témoignage	Ancien combattant Commune	Préau de l'école
Dimanche 12 avril	Broc aux vêtements	Anim'et Ludo	Cube
Samedi 18 avril	Jeunesse en Action	Commune / Associations	Cube
Dimanche 26 avril	Concours de pêche	Amicale de la Pêche	Marnières
Mai 2015			
Vendredi 8 mai	Cérémonie	Anciens combattants	Monument aux morts
Samedi 9 mai	Fête des petits lecteurs	CCVB / AIPEH	Cube
Du 8 au 11 mai	Fête foraine	Forains	Place de la Mairie
Vendredi 29 mai / Samedi 30 mai	Spectacle de Danse	Phicel / Anim'et Ludo	Cube
Juin 2015			
Dimanche 7 juin	Brocante	Ecole des livres	Rues
Vendredi 12 juin à 14h et 20h30 Samedi 13 juin à 15h	Spectacle théâtre enfants	Les Amis de La Houssaye	Cube
Samedi 13 juin à 20h Dimanche 14 juin à 15h	Spectacle théâtre ados	Les Amis de La Houssaye	Cube
Samedi 20 juin	Fête de la musique	Comité des Fêtes	Place de la Mairie
Samedi 27 juin	Kermesse de l'école	AIPEH	Ecole

Adresses et numéros utiles

Administrations •••

MAIRIE

Place du Maréchal Augereau • 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE
Tél. **01 64 07 41 27** • Fax **01 64 07 57 76**

Mail : mairie@lahoussayeenbrie.fr • <http://la-houssaye-en-brie.reseaudescommunes.fr>

Horaires d'ouverture périodes scolaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 16h30 à 17h30.

Ouverture les mardis jusqu'à 19h - Samedi de 8h45 à 11h30.

Horaires d'ouverture vacances scolaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 - Samedi de 8h45 à 11h30.

CENTRE DE LOISIRS Tél. **01 64 07 47 28**

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT

En mairie de La Houssaye en Brie • Tél. **01 64 07 47 08**
Horaires et jours d'ouvertures identiques à la mairie

LA POSTE

Nouveaux horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 - Tél. **3631**

SOUS PREFECTURE DE PROVINS

17 rue Sainte Croix • 77487 PROVINS CEDEX / Tél. **01 60 58 57 77**

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

Commerces •••

BOULANGERIE

15 rue de Bussière • Tél. **01 64 07 45 18**

EPICERIE GENERALE

30 place du Maréchal Augereau • Tél. **01 64 07 48 66**

CAFE ET RESTAURANT

49 place du Maréchal Augereau • Tél. **01 64 42 07 14**

LA FERME AU CHOCOLAT

98A avenue du Général Leclerc • Tél. **01 64 25 56 96**

LES JARDINS DE LA HOUSSETTE

lesjardinsdelahoussiette@hotmail.fr • Tél. **01 64 07 44 84**

FURS AND CO CREATIONS

98D avenue du Général Leclerc
www.fursandco.com • Tél. **01 64 07 47 74**

TAXI LAURENT

La Houssaye en Brie • Tél. **06 81 88 65 88**

Urgences et dépannages •••

GENDARMERIE

133 rue du 27 août • 77163 MORTCERF
Tél. **17** ou **01 64 04 30 24**

POMPIERS

Avenue des Héros de la Résistance • 77610 FONTENAY-TRESIGNY
Tél. **18** ou **01 64 42 50 18** / Urgences médicales pour les week-end

SOS MÉDECINS UNIQUEMENT SUR RDV

BRIE COMTE ROBERT / MELUN / FONTAINEBLEAU • Tél. **0 820 077 505**

E.D.F. Tél. dépannage : **0810 333 077**

G.D.F. Tél. dépannage : **0810 433 077**

CENTRE ANTI-POISON Tél. **01 40 05 48 48**

CLINIQUE DE TOURNAN

2 Jules Lefebvre • 77220 TOURNAN EN BRIE
Tél. **08 25 16 42 42**

HÔPITAL DE COULOMMIERS

4 Gabriel Péri • 77120 COULOMMIERS
Tél. **01 64 65 38 94**

CENTRE HOSPITALIER DE LAGNY-MARNE LA VALLEE

2 cours de la Gondoire • 77600 JOSSIGNY
Tél. **01 61 10 61 10**

LABORATOIRES D'ANALYSE DE FONTENAY TRESIGNY

24 rue Bertaux • 77610 FONTENAY TRESIGNY
Tél. **01 64 42 61 00**

LABORATOIRES D'ANALYSE DE TOURNAN EN BRIE

7 rue des Fossés • 77220 TOURNAN EN BRIE
Tél. **01 64 07 09 98**

CABINET INFIRMIERS SOINS À DOMICILE DE LA HOUSSAYE

Dominique FONTVIELLE / Ronan CONGAL
30 place du Maréchal Augereau - 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE
Tél. **01 64 25 97 76**

ASSISTANCE MÉDICALE DE LA BRIE LOCATION DE MATÉRIEL MÉDICAL

32 rue des Charmilles • 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE
Tél. **01 64 25 25 26**

Conseils médicaux pour les soirs et week-end : contacter le SAMU (15).
Pharmacie de garde pour les soirs et week-end : contacter la gendarmerie.

Divers •••

PAROISSE-SECTEUR PASTORAL de LA HOUSSAYE / FONTENAY

P. François CORPECHOT
PRESBYTERE de ROZAY : Tél. **01 64 25 61 74**

POLE EMPLOI (ANPE - ASSEDIQ)

29 rue Davène et 17 rue Marcel Clavier • 77527 COULOMMIERS CEDEX
Tél. **01 64 75 69 79**

Val Bréon •••

Tous renseignements au **01 64 51 33 26** ou www.valbreon.fr
Relais d'Assistants Maternelles, Portage de repas à domicile et Transport
Transport à la demande : Tél. **01 60 02 32 32**